Société anonyme au capital de 2 779 188,40 euros

réparti en 55 583 768 actions de 0,05 euro de valeur nominale chacune

Siège social : 8 rue de la Croix Jarry

75013 Paris

428 859 052 RCS Paris

COMPTES CONSOLIDES

COMPTES INTERMEDIAIRES AU 31 MARS 2023

BILAN CONSOLIDE CONDENSE (NON AUDITE)

En milliers de dollars

	Notes	A la date du 31-déc-22	A la date du 31-mars-23
ACTIF			
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles		718	713
Immobilisations corporelles	**7**	63 621	61 708
Droits d'utilisation	**6**	44 275	43 436
Actifs financiers non-courants	**8**	8 791	8 185
Total actifs non courants		**117 406**	**114 042**
Actifs courants			
Clients et comptes rattachés	**9.1**	772	1 120
Subventions à recevoir	**9.2**	14 496	18 245
Autres actifs courants	**9.3**	9 078	9 703
Actifs financiers courants	**10.1**	7 907	4 647
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**10.2**	89 789	83 515
Total actifs courants		**122 043**	**117 231**
Actifs détenus en vue d'être cédés	**4**	**21 768**	**20 135**
TOTAL DE L'ACTIF		**261 216**	**251 408**
PASSIF			
Capitaux propres			
Capital social	**14**	2 955	3 487
Primes d'émission	**14**	583 122	608 086
Ecarts de conversion		(28 605)	(28 542)
Réserves		(333 365)	(439 220)
Résultat net, part du groupe		(106 139)	(30 074)
Capitaux propres, part du Groupe		**117 968**	**113 735**
Intérêts minoritaires		7 973	6 754
Total capitaux propres		**125 941**	**120 489**
Passifs non courants			
Emprunts et dettes financières non courants	**11**	20 531	19 625
Dettes de loyer non courantes	**11**	49 358	48 285
Provisions non courantes	**17**	2 390	2 540
Autre passifs non courants		-	-
Total passifs non courants		**72 279**	**70 450**
Passifs courants			
Passifs financiers courants		5 088	5 188
Dettes de loyer courantes	**11**	7 872	8 181
Fournisseurs et comptes rattachés	**11**	21 456	22 324
Revenus différés et passifs sur contrat	**13**	59	342
Provisions courantes	**17**	477	1 011
Autre passifs courants	**12**	13 179	6 094
Total passifs courants		**48 131**	**43 140**
Passifs liés aux actifs détenus en vue d'être cédés	**4**	**14 864**	**17 328**
TOTAL DU PASSIF		**261 216**	**251 408**

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés condensés intermédiaires non audités.

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE CONDENSE (NON AUDITE)

En milliers de dollars, à l'exception des informations par actions

	Notes	Pour les trois mois clos le 31 mars, 2022 *	2023
Revenus			
Chiffre d'affaires	**3.1**	1 665	139
Autres revenus	**3.1**	2 135	3 420
Total Revenus		**3 800**	**3 559**
Charges opérationnelles			
Coût des revenus	**3.2**	(385)	(334)
Frais de recherche et développement	**3.2**	(26 601)	(21 081)
Frais administratifs et commerciaux	**3.2**	(6 063)	(4 964)
Autres produits et charges opérationnels		21	(611)
Total charges opérationnelles		**(33 028)**	**(26 990)**
Résultat opérationnel		**(29 228)**	**(23 431)**
Résultat financier		**912**	**(4 402)**
Résultats des activités poursuivies		(28 316)	(27 833)
Résultats des activités destinées à être cédées		(6 441)	(4 691)
Résultat net de la période		**(34 757)**	**(32 525)**
Résultat net, part du Groupe		(31 911)	(30 074)
Résultat net, part des minoritaires		(2 846)	(2 450)
Résultat net, part du Groupe par action (en dollars)	**16**		
Résultat net, part du groupe de base par action (en dollars)		(0,70)	(0,58)
Résultat net, part du groupe dilué par action (en dollars)		(0,70)	(0,58)
Résultat de base par action des activités destinées à être cédées (en dollars)		(0,08)	(0,04)
Résultat dilué par action des activités destinées à être cédées (en dollars)		(0,08)	(0,04)

** Ces montants reflètent les ajustements selon la présentation des opérations abandonnées (Note 4).*

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés condensés intermédiaires non audités.

ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE INTERMEDIAIRE (NON AUDITE)

En milliers de dollars

	Pour les trois mois clos le 31 mars,	
	2022 *	2023
Résultat net de la période	**(34 757)**	**(32 525)**
Gains et pertes actuariels	427	(21)
Gains et pertes non transférables en compte de	**427**	**(21)**
Ecarts de conversion	(5 033)	(2 479)
Gains et pertes transférables en compte de résultat	**(5 033)**	**(2 479)**
Gains et pertes transférables des activités destinées à être cédées	**1 925**	**3 673**
Résultat global	**(37 438)**	**(31 351)**
Résultat global, part du Groupe	(34 724)	(30 033)
Résultat global, part des minoritaires	(2 714)	(1 318)

**Ces montants reflètent les ajustements selon la présentation des opérations abandonnées (Note 4).*

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés condensés intermédiaires non audités.

TABLEAU DE VARIATION DE LA TRESORERIE CONSOLIDEE INTERMEDIAIRE (NON AUDITE)

En milliers de dollars

	Notes	Pour les trois mois clos le 31 mars, 2022 *	2023
Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation			
Résultat net de la période		(34 757)	(32 525)
Résultat de la période des activités abandonnées		(6 441)	(4 691)
Résultat de la période des activités poursuivies		(28 316)	(27 833)
Réconciliation du résultat net et de la trésorerie issue des opérations d'exploitation			
Ajustements:			
Transactions inter-sociétés entre les activités poursuivies et les activités abandonnées (1)		37	38
Amortissements et dépréciations sur actifs non courants		4 901	4 456
Pertes (profits) sur cessions d'actifs immobilisés		43	-
Charge / (produit) financier net		(912)	4 402
Charges liées aux rémunérations fondées sur les actions (sans impact sur la trésorerie)		2 316	1 620
Variation nette des provisions		(143)	607
Autres éléments sans impact sur la trésorerie		-	149
Gain de change (perte)		(126)	(80)
Interêts reçus / (payés)		(7)	616
Capacité d'autofinancement		**(22 206)**	**(16 025)**
Variation des créances d'exploitation et charges constatées d'avance		(33)	(1 277)
Variation des créances de subvention et de CIR		(1 372)	(3 116)
Variation des dettes d'exploitation		(6 474)	(6 211)
Variation des produits constatés d'avance		324	278
Variation du besoin en fonds de roulement		**(7 555)**	**(10 326)**
Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation pour les activités poursuivies		(29 761)	(26 352)
Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation pour les activités destinées à être cédées		(6 851)	(1 974)
Variation de trésorerie des opérations d'exploitation		**(36 612)**	**(28 326)**
Opérations en capital			
Acquisitions d'immobilisations corporelles	**7**	(626)	(213)
Variation des actifs financiers non courants	**8**	(60)	346
Variation de la trésorerie issue des opérations en capital pour les activités poursuivies		(686)	133
Variation de la trésorerie issue des opérations en capital pour les destinées à être cédées		(296)	97
Variation de trésorerie sur investissements		**(982)**	**230**
Opérations de financement			
Augmentation de capital Cellectis après déduction des coûts de transaction	**14**	(0)	23 385
Remboursement d'emprunts et dettes financières	**11**	(30)	(1 269)
Intérêts versés sur dettes de financement		(91)	(74)
Paiements des dettes de loyer	**11**	(2 811)	(2 768)

Variation de trésorerie sur opérations de financement des activités poursuivies		(2 932)	19 275
Variation de trésorerie sur opérations de financement des activités destinées à être cédées		**10 609**	**506**
Variation de trésorerie sur opérations de financement		**7 677**	**19 780**
Variation de la trésorerie nette		**(29 916)**	**(8 316)**
Trésorerie nette au 1er janvier		**185 636**	**93 216**
Ecarts de change sur trésorerie en devises		(852)	669
Trésorerie imputable aux activités destinées à être cédées		17 285	2 054
Trésorerie imputable aux activités poursuivies		137 583	83 515
Trésorerie nette en fin de période	**10**	**154 868**	**85 570**

** Ces montants reflètent les ajustements selon la présentation des opérations abandonnées (Note 4).*

(1) Les flux de trésorerie nets utilisés dans les activités opérationnelles des activités poursuivies et des activités abandonnées étant présentés séparément, l'effet des transactions intersociétés entre les deux catégories est présenté dans les flux de trésorerie de chacune, bien que ces transactions soient entièrement éliminées dans les états financiers du Groupe.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés condensés intermédiaires non audités.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES
(NON AUDITE)

En milliers de dollars, excepté les données liées au nombre d'actions

	Notes	Capital actions ordinaires		Primes d'émission	Actions propres	Ecarts de conversion	Réserves	Bénéfice (perte)	Capitaux propres		Capitaux propres
		Nombre d'actions	Montant						Part du Groupe	Intérêts minoritaires	
Solde au 1er janvier 2022		**45 484 310**	**2 945**	**934 696**	**-**	**(18 021)**	**(584 129)**	**(114 197)**	**221 293**	**15 181**	**236 474**
Résultat net								(31 911)	(31 911)	(2 846)	(34 757)
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres						**(3 240)**	**427**		**(2 813)**	**132**	**(2 682)**
Résultat global						**(3 240)**	**427**	**(31 911)**	**(34 724)**	**(2 714)**	**(37 438)**
Affectation du résultat de l'exercice précédent							(114 197)	114 197			
Augmentation de capital Calyxt							623		623	488	1 110
Acquisitions et cessions de parts d'intérêts minoritaires							1 205		1 205	(1 205)	
Exercice de bons de souscription d'actions et d'options de souscription d'actions	**14**	6 500									
Rémunération fondée sur les actions sans impact sur la trésorerie	**15**			2 648					2 648	260	2 907
Autres mouvements				(11)			11				
Solde au 31 mars 2022		**45 490 810**	**2 945**	**937 333**	**-**	**(21 261)**	**(696 062)**	**(31 911)**	**191 044**	**12 010**	**203 054**
Solde au 1er janvier 2023		**45 675 968**	**2 955**	**583 122**	**-**	**(28 605)**	**(333 365)**	**(106 139)**	**117 968**	**7 973**	**125 941**
Résultat net		-	-	-	-	-	-	(30 074)	(30 074)	(2 450)	(32 525)
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres		**-**	**-**	**-**	**-**	**62**	**(21)**	**-**	**41**	**1 132**	**1 173**
Résultat global		**-**	**-**	**-**	**-**	**62**	**(21)**	**(30 074)**	**(30 033)**	**(1 318)**	**(31 351)**
Affectation du résultat de l'exercice précédent		-	-	-	-	-	(106 139)	106 139	-	-	-
Augmentation de capital Cellectis (1)		9 907 800	532	24 298	-	-	-	-	24 830	-	24 830

Coûts de transaction relatifs aux augmentations de capital de Cellectis (2)		-	-	(1 445)	-	-	-	-	(1 445)	-	(1 445)
Acquisitions et cessions de parts d'intérêts minoritaires (3)		-	-	-	-	-	287	-	287	(287)	-
Rémunération fondée sur les actions sans impact sur la trésorerie	**15**	-	-	1 979	-	-	-	-	1 979	386	2 365
Autres mouvements (4)		-	-	132	-	-	18	-	149	-	149
Solde au 31 mars 2023		**55 583 768**	**3 487**	**608 086**	**-**	**(28 542)**	**(439 220)**	**(30 074)**	**113 735**	**6 754**	**120 489**

(1) 9 907 800 actions ont été émises par voie d'augmentation de capital dans le cadre de l'offre d'American Depositary Shares (ADS) de Cellectis close le 7 février 2023 pour un produit brut de 24,8 millions de dollars.

(2) Ces coûts correspondent aux frais de transaction liés à l'augmentation de capital de février 2023, comptabilisés en réduction de la prime d'émission. Ces coûts s'ajoutent à ceux déjà enregistrés en 2022 pour 0,6 millions de dollars. Le montant total des coûts de transaction de cette opération est de 2,0 millions de dollars.

(3) Les acquisitions et cessions de parts d'intérêts minoritaires au cours des trois mois clos le 31 mars 2023 correspondent à la réduction du pourcentage de détention de Calyxt de 49,1% au 31 décembre 2022 à 48,2% au 31 mars 2023, sans changement de méthode de consolidation.

(4) L'impact de 0,1 million de dollars des Autres mouvements sur Capital correspond à l'émission de 2 779 188 bons de souscription d'actions (BSA) en faveur de la Banque Européenne d'Investissement (BEI, qui était une condition de libération de la Tranche A du contrat de financement conclu le 28 décembre 2022 avec la BEI. Les BSA ont été émis le 28 mars 2023 et la documentation relative à la libération de la tranche A pour un montant de 20 millions d'euros a été finalisée le 4 avril 2023. Conformément à l'accord entre les deux parties, la BEI a facturé à Cellectis une commission d'arrangement égale à la valeur nominale des bons de souscription émis, soit 0,1 million de dollars, ce qui a entraîné une charge de 0,1 million de dollars comptabilisée parmi les autres charges opérationnelles du trimestre. La dette correspondante a été compensée par l'émission des bons de souscription, qui sont comptabilisés en prime d'émission au 31 mars 2023.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés condensés intermédiaires non audités.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES CONDENSES INTERMEDIAIRES
31 MARS 2023

Note 1. La Société

Cellectis S.A. (ci-après dénommée « Cellectis » ou « nous ») est une société anonyme immatriculée et domiciliée en France dont le siège social est situé à Paris.

Nous sommes une entreprise biopharmaceutique de stade clinique et nous employons nos principales technologies brevetées afin de développer des produits basés sur le ciblage génique avec un portefeuille de produits candidats allogéniques chimériques avec des récepteurs T-Cells (« UCART ») correspondant à un antigène dans le domaine de l'immuno-oncologie et des produits candidats de cellules souches hématopoïétiques et de cellules progénitrices ciblées génétiquement (« HSPC ») dans d'autres indications thérapeutiques.

Nos produits candidats UCART, fondés sur des cellules T aux gènes sélectivement modifiés, et qui expriment des récepteurs antigéniques chimériques, ou CARs, visent à exploiter la puissance du système immunitaire pour cibler et éradiquer les cellules cancéreuses. Nous sommes persuadés que l'immunothérapie basée sur des CARs est le domaine le plus prometteur de la recherche contre le cancer, représentant un nouveau paradigme pour le traitement contre le cancer. Nous créons des immunothérapies de prochaine génération qui sont basés sur les cellules CAR T aux gènes sélectivement modifiés. Nos technologies de ciblage génique nous permettent de créer des cellules CAR T allogéniques, ce qui signifie qu'elles proviennent de donneurs sains plutôt que des patients eux-mêmes. Nous sommes persuadés que la production de cellules CAR T allogéniques va nous permettre de développer des produits rentables, « sur l'étagère » qui peuvent être stockés et distribués dans le monde entier. Notre expertise en ciblage génique nous permet également de développer des produits candidats dotés d'attributs supplémentaires de sécurité et d'efficacité, y compris des propriétés de contrôle conçues pour les empêcher d'attaquer les tissus sains, pour leur permettre de tolérer les traitements standards en oncologie, et de les équiper pour résister aux mécanismes qui inhibent l'activité du système immunitaire.

Outre notre focus sur l'immuno-oncologie, nous utilisons, à travers notre plateforme HEAL, nos technologies de modification ciblée des gènes pour développer les produits candidats HSC dans les maladies génétiques.

Au 31 Mars 2023, Cellectis S.A. détient également 48,2% des actions ordinaires en circulation de Calyxt, notre filiale de biologie synthétique basée sur les plantes qui met à profit sa propre plate-forme de technologie PlantSpring pour modifier le métabolisme des plantes pour les matériaux et produits innovants, de grande valeur et durables pour aider ses clients afin de leur permettre d'atteindre leur objectif en termes de durabilité et en terme financier. L'objectif principal et la stratégie de commercialisation de Calyxt consistent à concevoir des solutions de biologie synthétique vis sa plateforme PlantSpring à l'aide de son système de production BioFactory, exclusif et différencié.

Cellectis S.A, Cellectis, Inc., Cellectis Biologics Inc. et Calyxt, Inc, (ou « Calyxt ») sont parfois désignées le « Groupe », un groupe de sociétés consolidées.

Note 2. Principales méthodes comptables

2.1 Base de préparation

Les états financiers consolidés condensés intermédiaires pour les trois mois clos le 31 mars 2023 ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 4 mai 2023.

Les états financiers consolidés condensés intermédiaires sont présentés en milliers de dollars américains. Voir note 2.2.

Les états financiers consolidés condensés pour les trois mois clos le 31 mars 2023 sont établis conformément à la International Accounting Standard (« IAS ») 34 au rapport financier intermédiaire, telle que publiée par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Les principes comptables appliqués par le Groupe dans les états financiers consolidés condensés des trois mois clos le 31 Mars 2023 sont identiques à ceux utilisés pour la préparation des états financiers consolidés condensés de l'exercice clos le 31 décembre 2022 à l'exception des nouvelles normes ou de nouveaux amendements aux normes tel que décrit ci-dessous.

Les normes internationales d'information financière comprennent les normes IFRS, les normes comptables internationales (International Accounting Standards - IAS) ainsi que les interprétations du Comité d'interprétation des normes (Standard Interpretation Committee - SIC) et du Comité d'interprétation des IFRS (International Financial Reporting Interpretations Committee - IFRIC).

Application de nouvelles normes ou de nouveaux amendements aux normes

Nous appliquons les normes et les amendements aux normes suivantes depuis le 1er janvier 2023, sans impact significatif sur les états financiers consolidés condensés intermédiaires :

- IFRS 17 Contrat d'assurance (comprenant l'amendement à IFRS 17 publié en juin 2020 et l'amendement à IFRS 17 – avec une application initiale à IFRS 17 et IFRS 9 – Informations comparables publiées en décembre 2021) publié en mai 2017 et applicable à partir du 1er janvier 2023

- Amendements à IAS 1 – Classification des dettes courantes et non courantes – Informations à fournir sur les méthodes comptables (applicable à partir du 1er janvier 2023)

- Amendements à IAS 8 – Définition des Estimations Comptables (délivrées le 12 février 2021 et applicable à partir du 1er janvier 2023)

- Amendements à IAS 1 et énoncé de pratique sur les IFRS 2 – Informations à fournir sur les méthodes comptables (publiées en mars 2021 et applicable à partir du 1er janvier 2023)

- Amendements à IAS 12 – Impôt sur le résultat : Impôts Différés relatifs aux Actifs et Passifs provenant d'une Opération Unique (délivrées en mai 2021 et applicable à partir du 1er janvier 2023)

Normes, interprétations et amendements publiés mais dont l'application n'est pas encore obligatoire

Les amendements et modifications aux normes ci-dessous sont applicables pour les exercices ouverts après le 1er janvier 2024, comme précisé ci-dessous. Nous sommes en train d'évaluer si l'adoption de ces amendements et modifications aux normes aura un impact significatif sur le compte de résultat, la situation financière ou les flux de trésorerie.

- Amendements à IAS 1 - Classification des passifs (publiés en janvier 2020 et applicable à partir du 1er janvier 2024)
- Amendements à IAS 1 - Classification des dettes assorties de clauses restrictives (publiés en octobre 2022 et applicable à partir du 1er janvier 2024)

L'amendement à la norme IFRS 16 visant à "clarifier la manière dont un vendeur-preneur évalue ultérieurement les transactions de vente et de cession-bail" publié en septembre 2022 est applicable aux périodes comptables à compter du 1er janvier 2024. Le Groupe n'adoptera pas cet amendement de manière anticipée. Le Groupe évalue actuellement l'incidence de cet amendement sur ses états financiers, mais aucun impact significatif n'est attendu car l'amendement ne s'applique pas aux transactions de cession-bail conclues avant la date d'application initiale de la norme IFRS 16, c'est-à-dire avant le 1er janvier 2019.

Continuité d'exploitation

Les états financiers consolidés ont été préparés sur la base de la continuité d'exploitation. Avec une trésorerie et des équivalents de trésorerie de 83 515 milliers de dollars au 31 mars 2023, en excluant Calyxt, la Société estime disposer de ressources suffisantes pour poursuivre son activité pendant au moins douze mois après la publication des états financiers consolidés.

2.2 Monnaie de présentation des états financiers

Les états financiers consolidés condensés intermédiaires sont présentés en dollars, ce qui diffère de la monnaie fonctionnelle de Cellectis, à savoir l'euro. Nous pensons que cette présentation améliorera la comparaison avec les pairs qui présentent pour la majorité d'entre eux leurs résultats financiers en dollars.

Toutes les informations financières (sauf indication contraire) sont présentées en milliers de dollars américains.

Les états du bilan des entités consolidées ayant une monnaie fonctionnelle différente du dollar américain sont convertis en dollars au taux de change de clôture (taux de change au comptant à la date de la clôture) et les états du compte de résultat, états du résultat global et les états des flux de trésorerie de ces entités consolidées sont convertis au taux de change moyen à la date de la clôture. Les écarts de conversion en résultant sont inclus dans les capitaux propres sous la rubrique « Ecarts de conversion » dans les états des variations des capitaux propres consolidés.

2.3 Périmètre de consolidation et intérêts minoritaires

Politique comptable

Nous contrôlons toutes les entités légales inclues dans la consolidation. Un investisseur contrôle une entité lorsqu'il est exposé aux rendements variables par son engagement vis-à-vis de l'entité et a la capacité d'affecter ces rendements de par son pouvoir sur l'entité. Le contrôle exige un pouvoir, une exposition à la variabilité des rendements et un lien entre les deux parties.

Pour avoir du pouvoir, l'investisseur doit avoir des droits existants qui lui donnent la capacité réelle de contrôler les activités pertinentes qui affectent notablement les rendements de l'entité.

Pour déterminer le contrôle, les droits de votes potentiels qui sont significatifs sont pris en considération.

La consolidation d'une filiale commence lorsque le Groupe obtient le contrôle sur la filiale et cesse lorsque le Groupe perd le contrôle de sa filiale.

Tous les actifs et passifs intra-groupe, les capitaux propres, le revenu, les dépenses et les flux de trésorerie relatifs aux transactions entre les membres du Groupe sont intégralement éliminés en consolidation.

Périmètre de consolidation

Pour les trois mois clos au 31 mars 2023 et 2022, le Groupe consolidé de sociétés (parfois appelé le « groupe ») comprenait Cellectis S.A., Cellectis, Inc., Cellectis Biologics Inc., et Calyxt.

Au 31 mars 2023, Cellectis S.A. détient 100% de Cellectis Inc. qui détient 100% de Cellectis Biologics, Inc., et approximativement 48,2% des actions ordinaires en circulation de Calyxt. Les droits de vote de Cellectis lui permettent de conserver le contrôle direct des activités de Calyxt, en ce sens la société Calyxt reste consolidée.

Le 23 novembre 2022, Calyxt a reçu une lettre d'intention de Cibus Global, LLC, d'entrer dans une fusion inversée avec Calyxt (Calyxt absorbant Cibus). Calyxt étant l'entité survivante de l'opération, les actionnaires actuels de Cibus recevraient des actions ordinaires de Calyxt dans le cadre de la transaction. Le 13 janvier 2023, Calyxt, Calypso Merger Subsidiary, LLC, une société détenue à 100% par Calyxt, Cybus et d'autres parties, ont conclu un accord et un plan de fusion concernant cette transaction entièrement en actions (la fusion Calyxt). A l'issue de celle-ci, Cellectis SA verrait sa participation diluée à environ 2,4% de l'entité fusionnée, entrainant une perte de contrôle sur Calyxt. Un accord de fusion a été signé le 17 janvier 2023. La clôture de la transaction est prévue au cours du deuxième trimestre 2023. Dans ce contexte, les actifs et passifs de l'entité Calyxt sont présentés dans les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022 en tant qu'actifs et passifs non-courants détenus en vue de la vente, conformément à la norme IFRS 5. Les états des opérations consolidées, les états du résultat global consolidé et les états des flux de trésorerie reflètent la présentation de Calyxt comme une activité abandonnée, avec un retraitement des états 2022. A partir du deuxième trimestre 2023, Calyxt ne devrait plus être consolidée si la fusion susmentionnée est effective.

Afin de se conformer à la règle de cotation du Nasdaq exigeant que le prix d'offre des actions ordinaires de Calyxt soit égal ou supérieur à 1,00 $ par action (la « Bid Price rule »), Calyxt a procédé à un regroupement d'actions de ses actions ordinaires (ou « reverse stock split ») à raison d'une action pour dix. Le regroupement d'actions a pris effet le 24 avril 2023. La valeur nominale et les actions autorisées des actions ordinaires et des actions privilégiées de Calyxt n'ont pas été ajustées à la suite du regroupement d'actions.

Tous les montants par action de Calyxt mentionnés dans les présents états financiers consolidés et les notes annexes ont été ajustés rétroactivement pour toutes les périodes présentées afin de rendre compte de ce regroupement d'actions. Aucune fraction d'action n'a été émise dans le cadre du regroupement d'actions et les fractions d'actions ont été arrondies au nombre entier d'actions le plus proche.

Intérêts minoritaires

Les actionnaires minoritaires détenaient une participation de 50,9% de Calyxt au 31 décembre 2022 et détiennent une participation de 51,8% au 31 mars 2023. Ces intérêts minoritaires ont été générés lors de l'introduction en bourse de Calyxt puis lors de la réalisation de l'offre subséquente de titres Calyxt et du programme ATM de Calyxt ainsi que par l'acquisition et l'exercice des attributions d'actions.

Note 3. Informations concernant le compte de résultat consolidé du Groupe

3.1 Chiffre d'affaires et autres produits

Chiffre d'affaires par pays d'origine et autres produits d'exploitation

	Pour les trois mois clos le 31 mars,	
	2022*	2023
	en milliers de dollars	
Depuis la France	1 665	139
Depuis les USA (1)	-	-
Chiffre d'affaires	**1 665**	**139**
Crédit d'Impôt Recherche	2 128	3 116
Subventions d'exploitation et autres	6	304
Autres revenus	**2 135**	**3 420**
Total revenus	**3 800**	**3 559**

**Ces montants reflètent les ajustements selon la présentation des opérations abandonnées (Note 4).*

La baisse du chiffre d'affaires en France entre les trois mois clos le 31 mars 2022 et 2023 correspond à la reconnaissance de deux paiements d'étape pour 1,5 million de dollars en 2022 relatifs à l'accord avec Cytovia, alors que le chiffre d'affaires en 2023 n'est pas matériel.

L'augmentation des autres revenus entre les trois mois clos le 31 mars 2022 et 2023 correspond à l'augmentation du crédit impôt recherche pour 1,0 million de dollars, en raison d'une hausse des dépenses éligibles et à la reconnaissance de subvention BPI de 0,3 million de dollars dans le cadre d'un accord de subvention et d'avance remboursable signé avec Bpifrance ("BPI") pour soutenir partiellement un programme de R&D lié au produit UCART 20x22 de Cellectis.

Chiffre d'affaires par nature

	Pour les trois mois clos le 31 mars,	
	2022*	2023
	en milliers de dollars	
Reconnaissance des paiements initiaux	-	-
Autres revenus issus d'accords de collaboration	1 532	-
Accords de collaboration	**1 532**	**-**
Produits de licences	118	107
Ventes de produits	16	31
Chiffre d'affaires	**1 665**	**139**

**Ces montants reflètent les ajustements selon la présentation des opérations abandonnées (Note 4).*

La société n'a pas reconnu de revenu provenant d'accords de collaboration pour les trois mois clos le 31 mars 2023, alors que les autres revenus issus d'accords de collaboration pour les trois mois clos au 31 mars 2022 reflètent principalement (i) la reconnaissance de deux paiements d'étape liés à l'accord de Cellectis avec Cytovia pour 1,5 millions de dollars

Les revenus liés aux produits de licences incluent les redevances perçues dans le cadre de nos différents accords de licence.

3.2 Charges opérationnelles

Coût des revenus

	Pour les trois mois clos le 31 mars,	
	2022*	2023
	en milliers de dollars	
Coût des biens vendus	0	-
Coût des redevances	(385)	(334)
Coût des revenus	**(385)**	**(334)**

Recherche et développement	Pour les trois mois clos le 31 mars,	
	2022*	2023
	en milliers de dollars	
Salaires et charges sociales	(11 158)	(9 057)
Charges sociales sur attributions d'options de souscription d'actions	(7)	(134)
Charge liée aux rémunérations fondées sur les actions (sans impact sur la trésorerie)	(1 680)	(1 103)
Charges de personnel	**(12 844)**	**(10 294)**
Achats et charges externes	(9 266)	(6 658)
Autres	(4 491)	(4 130)
Frais de recherche et développement	**(26 601)**	**(21 081)**

Frais administratifs et commerciaux	Pour les trois mois clos le 31 mars,	
	2022*	2023
	en milliers de dollars	
Salaires et charges sociales	(1 633)	(1 503)
Charges sociales sur attributions d'options de souscription d'actions	(47)	(74)
Charge liée aux rémunérations fondées sur les actions (sans impact sur la trésorerie)	(636)	(517)
Charges de personnel	**(2 316)**	**(2 094)**
Achats et charges externes	(3 016)	(2 142)
Autres	(731)	(728)
Frais administratifs et commerciaux	**(6 063)**	**(4 964)**

Charges de personnel	Pour les trois mois clos le 31 mars,	
	2022*	2023
	en milliers de dollars	
Salaires et charges sociales	(12 791)	(10 560)
Charges sociales sur attributions d'options de souscription d'actions	(54)	(208)
Charge liée à aux rémunérations fondées sur les actions et sans impact sur la trésorerie	(2 316)	(1 620)
Charges de personnel	**(15 161)**	**(12 388)**

**Ces montants reflètent les ajustements selon la présentation des opérations abandonnées (Note 4).*

La diminution du total des charges d'exploitation de 6,0 millions de dollars entre le trimestre clos le 31 mars 2022 et le trimestre clos le 31 mars 2023 résulte principalement (i) d'une diminution de 3,8 millions de dollars des achats, charges externes et autres, en raison de la poursuite de l'internalisation des activités de fabrication et de qualité, (ii) d'une diminution de 2,2 millions de dollars des salaires en raison de la réduction des effectifs et (iii) d'une diminution de 0,7 million de dollars de la charge de rémunération basée sur des actions sans impact sur la trésorerie, partiellement compensées par (i) une augmentation des autres charges opérationnelles de 0,6 million de dollars et (ii) une augmentation de 0,2 million de dollars des charges sociales sur les attributions d'options d'achat d'actions.

3.3 Secteurs opérationnels

Principes comptables

Les secteurs opérationnels représentent des composantes de l'entreprise pour lesquelles des informations financières isolées sont à la disposition du Comité de Management et de Décision Opérationnelle (CMDO) afin d'évaluer les performances et d'allouer les ressources.

Au 31 mars 2023, le CMDO de Cellectis est composé des personnes suivantes :

- Le Directeur Général ;
- Le Senior Vice-Président exécutif CMC et Production (anciennement Vice-Président responsable des initiatives stratégiques) ;
- Le Senior Vice-Président de la production aux Etats-Unis
- Le Directeur scientifique
- Le Directeur Financier
- La Directrice Juridique
- Le Directeur du Développement Commercial
- Le Directeur des Affaires Règlementaires et de la conformité pharmaceutique
- Le Directeur Médical
- La Directrice des Ressources Humaines

Nous avons défini nos opérations et les dirigeons en deux secteurs opérationnels distincts qui recouvrent les domaines suivants :

- Thérapeutique : ce secteur est focalisé sur le développement (i) de produits candidats aux gènes sélectivement modifiés allogéniques chimériques avec des récepteurs T-Cells (UCART) dans le domaine de l'immuno-oncologie et (ii) sur des produits candidats cellules souches hématopoïétiques et progénitrices ciblées génétiquement (HSPC) dans d'autres indications thérapeutiques. Ces démarches sont basées sur notre technologie de base exclusive. Toutes ces activités sont opérées par les sociétés Cellectis S.A., Cellectis, Inc. et Cellectis Biologics, Inc. L'activité de holding de Cellectis S.A. est incluse dans le secteur Thérapeutique qui englobe également la direction de la recherche et développement ainsi que les fonctions support.

- Plantes : ce secteur est focalisé sur l'utilisation de la plate-forme de technologie brevetée PlantSpring™ possédée par Calyxt pour modifier le métabolisme des plantes afin de produire des matériaux et des produits innovants, pour aider les clients à atteindre leurs objectifs de durabilité et leurs objectifs financiers. Les offres de produits diversifiées de Calyxt seront principalement fournies via son système de production exclusif BioFactory™. Il correspond à l'activité de notre filiale américaine détenue majoritairement, Calyxt, qui est actuellement basée à Roseville dans le Minnesota. Au 31 mars 2023, nous détenions une participation de 48,2% dans Calyxt. Ce secteur est présenté comme actif détenu en vue de la vente au 31 mars 2023

et au 31 décembre 2022 et comme activité abandonnée pour les périodes de trois mois closes les 31 mars 2023 et 2022.

Il y a des transactions entre les deux secteurs opérationnels. Ces transactions incluent notamment l'allocation de frais généraux Groupe par Cellectis S.A. vers ses filiales ainsi que des frais de recherche et développement aux secteurs opérationnels.

En ce qui concerne les frais généraux Groupe, Cellectis a fourni à Calyxt des prestations juridiques, d'administration des ventes, de comptabilité et de finances, de relation avec les investisseurs, de propriété intellectuelle, de communication, de ressources humaines et informatiques sous un contrat de service. A compter de la fin du troisième trimestre 2019, Calyxt a internalisé la quasi-totalité des services précédemment fournis par Cellectis dans le cadre de cet accord. Dans le cadre du contrat de services, Cellectis facture Calyxt en euros au prix coûtant majoré d'une marge comprise entre zéro et 10%, selon la nature du service. Nous appliquons des intérêts aux secteurs opérationnels à un taux basé entre 0% et l'Euribor 12 mois plus 5 % sur les montants dû à Cellectis S.A. sur les transactions inter-secteurs. Aucune dépense n'a été engagée par Calyxt au titre de la convention de services en 2023.

Les revenus inter-secteurs incluent les transactions entre secteurs. Les transactions intra-secteurs sont éliminées au sein des résultats du secteur et les transactions inter-secteur sont éliminées dans la consolidation ainsi que dans les indicateurs clés de performance par segment.

Les informations financières relatives à nos secteurs opérationnels figurent ci-après. La mesure de la performance de ces secteurs est basée sur les données du compte de résultat telles que le chiffre d'affaires et autres produits d'exploitation, les dépenses de recherche et développement, les frais administratif et commerciaux, les coûts de redevance et autres produits et charges opérationnels et le résultat opérationnel (sans l'impact des charges liées aux rémunérations fondées sur des actions sans impact sur la trésorerie). Le CMDO n'a pas à sa disposition d'éléments permettant d'analyser le bilan par secteur ou par région.

Le résultat ajusté attribuable aux actionnaires de Cellectis S.A. n'est pas un agrégat calculé en accord avec le référentiel IFRS. Il exclut les charges liées aux rémunérations fondées sur des actions sans impact sur la trésorerie. Nous considérons que cet agrégat financier, quand il est comparé avec les états financiers IFRS, peut améliorer la compréhension globale de la performance financière de Cellectis. De plus, notre direction suit les opérations de la société, et organise ses activités basées en partie sur cet agrégat financier.

Le résultat net inclut l'impact des opérations entre les secteurs alors que les opérations intra-secteurs sont éliminées

Détail des indicateurs de performance clés par secteur opérationnel pour les trois mois clos le 31 mars

en milliers de dollars	Pour l'exercice clos le 31 mars 2022			Pour l'exercice clos le 31 mars 2023		
	Plantes (activités non poursuivies	Thérapeutique	Total secteurs opérationnels	Plantes (activités non poursuivies	Thérapeutique	Total secteurs opérationnels
Chiffre d'affaires externe	32	1 665	1 697	42	139	180
Autres produits	-	2 135	2 135	-	3 420	3 420
Chiffre d'affaires externe et autres produits	**32**	**3 800**	**3 832**	**42**	**3 559**	**3 600**
Coût des revenus	-	(385)	(385)	-	(334)	(334)
Frais de recherche et développement	(2 878)	(26 601)	(29 479)	(2 165)	(21 081)	(23 246)
Frais administratifs et commerciaux	(3 216)	(6 063)	(9 279)	(1 336)	(4 964)	(6 300)
Autres produits et charges d'exploitation	43	21	65	(139)	(611)	(750)
Total charges d'exploitation	**(6 050)**	**(33 028)**	**(39 078)**	**(3 640)**	**(26 990)**	**(30 630)**
Résultat opérationnel	**(6 019)**	**(29 228)**	**(35 247)**	**(3 598)**	**(23 431)**	**(27 029)**
Résultat financier	(422)	912	490	(1 093)	(4 402)	(5 495)
Résultats des activités destinées à être cédées	**(6 441)**	**-**	**(6 441)**	**(4 691)**	**-**	**(4 691)**
Résultat net	**(6 441)**	**(28 316)**	**(34 757)**	**(4 691)**	**(27 833)**	**(32 525)**
Intérêts minoritaires	2 846	-	2 846	2 450	-	2 450
Résultat net, part du Groupe	**(3 595)**	**(28 316)**	**(31 911)**	**(2 241)**	**(27 833)**	**(30 074)**
Charges de recherche et développement liées aux rémunérations fondées sur des actions, part du Groupe	(11)	1 680	1 669	85	1 103	1 188
Charges administratives et commerciales liées aux rémunérations fondées sur des actions, part du Groupe	342	636	979	274	517	791
Ajustement liée aux attributions d'actions, part du Groupe	**332**	**2 316**	**2 648**	**359**	**1 620**	**1 979**
Résultat net ajusté, part du Groupe	**(3 263)**	**(26 000)**	**(29 263)**	**(1 882)**	**(26 213)**	**(28 095)**
Amortissements et dépréciations	(708)	(4 934)	(5 641)	6	(4 456)	(4 450)
Acquisitions d'actifs corporels et incorporels	363	581	945	-	245	245

**Ces montants reflètent les ajustements selon la présentation des opérations abandonnées (Note 4).*

Note 4. Activités abandonnées

Principes comptables

Actifs non-courants détenus en vue d'être cédés et groupes de cession

Conformément à la norme IFRS 5 Actifs non-courants en vue d'être cédés et activités abandonnées, les actifs non-courants (y compris les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles) et les groupes de cession (un groupe d'actifs devant être cédés) sont classés comme détenus en vue de la vente si leur valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente et lorsque les conditions suivantes sont remplies : (i) la direction s'est engagée dans un plan de vente, (ii) l'actif ou le groupe à céder est disponible pour une vente immédiate, (iii) un programme actif de recherche d'un acheteur est initié, (iv) la vente est hautement probable dans les douze mois suivant la classification comme détenu en vue d'être cédé, (v) l'actif ou le groupe à céder est activement commercialisé à un prix de vente raisonnable par rapport à sa juste valeur, et (vi) les actions requises pour achever le plan indiquent qu'il est peu probable que ce plan de modifié de manière significative ou retiré.

Les actifs non-courants et les groupes de cession classés comme détenus en vue d'être cédés sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente.

La dépréciation et l'amortissement de ces actifs cessent lorsqu'ils répondent aux critères de classification en tant qu'actifs non-courants détenus en vue d'être cédés.

Les actifs non-courants et les passifs liés classés comme détenus en vue d'être cédés sont présentés séparément dans l'état consolidé de la situation financière et sont considérés comme des éléments courants.

Activités abandonnées

Le Groupe classe en tant qu'activité abandonnée une composante du Groupe qui a été cédée, ou qui est classée comme détenue en vue d'être cédé, et qui i) représente une ligne d'activité ou une zone géographique majeure et distincte ; ii) fait partie d'un plan unique et coordonné visant à céder une ligne d'activité ou une zone géographique majeure et distincte ; ou iii) est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Les composantes du résultat après impôts des activités abandonnées et le gain ou la perte après impôts comptabilisé(e) lors de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de vente ou lors de la cession des actifs ou des groupes à céder constituant l'activité abandonnée seraient présentés comme un poste unique dans l'état du résultat global consolidé.

Les flux de trésorerie générés par les actifs ou les groupes destinés à être cédés constituant l'activité abandonnée sont présentés sur une seule ligne avec chacune des catégories de flux de trésorerie dans les états consolidés des flux de trésorerie.

Détails des activités abandonnées et groupes de cession :

Le 23 novembre 2022, Calyxt a reçu une lettre d'intention de Cibus Global LLC d'engager une fusion inversée avec Calyxt (Calyxt absorbant Cibus). Le 17 janvier 2023, Calyxt et Cibus ont signé un accord de fusion. Dans le cadre de l'accord de fusion, Cellectis a signé un accord de vote avec Cibus pour voter en faveur et approuver toutes les transactions envisagées par l'accord de fusion, sous réserve des termes et conditions de celui-ci. L'exécution de l'opération devrait intervenir au deuxième trimestre 2023. A l'issue de cette opération, Cellectis S.A. devrait détenir environ 2,4 % des parts de la société fusionnée, ce qui entraînerait une perte de contrôle du Groupe sur Calyxt.

Le Groupe considère que Calyxt représente une activité qui répond aux critères " détenus en vue de la vente " spécifiés dans la norme IFRS 5 au 23 novembre 2022. Dans ces états financiers, Calyxt est donc qualifiée d'activité détenue en vue d'être cédée au 31 mars 2023 et au 31 décembre 2022, et en activité abandonnée pour chaque période présentée.

Conformément à la norme IFRS 5, les actifs et passifs de Calyxt ont été évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Aucun gain ni perte n'a été comptabilisé suite à cette évaluation.

Les résultats de Calyxt sont les suivants :

	Pour les trois mois clos le 31 mars,	
	2022	2023
Total revenus	32	42
Total charges opérationnelles	(6 050)	(3 640)
Résultat Opérationnel	(6 019)	(3 598)
Résultat financier	(422)	(1 093)
Résultat Net des activités non poursuivies	**(2 846)**	**(2 450)**

Les résultats de Calyxt par action sont les suivants :

	Pour les trois mois clos le 31 mars,	
	2022	2023
Résultat de base par action ($/action) des activités non poursuivies	(0,08)	(0,04)
Résultat dilué par action ($/action) des activities non poursuivies	(0,08)	(0,04)

Les flux de trésorerie nets engagés par Calyxt sont les suivants :

	Pour les trois mois clos le 31 mars,	
	2022	2023
Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation pour les activités destinées à être cédées	(6 851)	(1 974)
Variation de la trésorerie issue des opérations en capital pour les activités destinées à être cédées	(296)	97
Variation de trésorerie sur opérations de financement des activités destinées à être cédées	10 609	506
Variation de la trésorerie nette	3 462	(1 372)

Les principaux postes d'actifs et passifs de Calyxt détenus en vue d'être cédés au 31 mars 2023 sont les suivants :

	A la date du 31-mars-23
Immobilisations incorporelles	697
Immobilisations corporelles	4 110
Droits d'utilisation	13 139
Autres actifs non-courants	-
Autres actifs courants	135
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 054
Total actifs détenus en vue d'être cédés	**20 135**
Dettes de loyer non courantes	-
Autre passifs non courants	13 211
Dettes de loyer courantes	-
Fournisseurs et comptes rattachés	144
Autre passifs courants	3 974
Total passifs liés à des actifs détenus en vue d'être cédés	**17 328**
Actifs nets détenus en vue d'être cédés	**2 807**

Note 5. Test de perte de valeur des actifs

Les immobilisations incorporelles et corporelles amortissables font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de perte de valeur. Ce test consiste, pour une unité génératrice de trésorerie (« UGT »), à comparer sa valeur nette comptable à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre (i) sa juste valeur diminuée des coûts de cession et (ii) sa valeur d'utilité. Lorsque la valeur recouvrable d'un actif est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée en charges au compte de résultat pour ramener la valeur comptable de l'actif à la valeur recouvrable.

Les unités génératrices de trésorerie (UGT) définies par Cellectis correspondent aux secteurs opérationnels et de reporting : Thérapeutique et Plantes. Le secteur Plantes est classé en actifs détenus en vue d'être cédés au 31 mars 2023.

Résultat des tests de perte de valeur des actifs

Nous n'avons détecté aucun indice de perte de valeur relatif aux actifs incorporels ou corporels de chacune des UGT pour les périodes de trois mois clos le 31 mars 2022 et 31 mars 2023.

Comme Calyxt est catégorisée en actifs destinés à être cédés au 31 mars 2023, les actifs et passifs de Calyxt ont été évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur valeur diminuée des coûts de la vente. La valeur sous-jacente de Calyxt issue de la fusion inversée avec Cibus est supérieure à la valeur nette des actifs de Calyxt. Par conséquent, aucune dépréciation n'a été comptabilisée dans le cadre de cette réévaluation.

Note 6. Droits d'utilisation

Détail du droit d'utilisation

L'application de IFRS 16 « Contrats de location » a pour conséquence de comptabiliser un droit d'utilisation à l'actif et une dette de loyer au bilan.

La ventilation des actifs liés aux droits d'utilisation est la suivante :

	Location immobilière	Equipement	Total
	en milliers de dollars		
Valeur nette comptable au 1er janvier 2022	**55 197**	**14 226**	**69 423**
Acquisitions	487	328	816
Charges d'amortissement et de dépréciation	(1 418)	(1 225)	(2 642)
Effets de change	(304)	(64)	(369)
Valeur nette comptable au 31 mars 2022	**53 962**	**13 265**	**67 227**
Valeur brute comptable en fin de période	69 847	19 875	89 721
Amortissements et dépréciations cumulés	(15 885)	(6 609)	(22 494)
Valeur nette comptable au 1er janvier 2023	**33 666**	**10 608**	**44 275**
Acquisitions	873	12	885
Charges d'amortissement et de dépréciation	(1 142)	(874)	(2 016)
Effets de change	253	39	293
Valeur nette comptable au 31 mars 2023	**33 651**	**9 785**	**43 436**
Valeur brute comptable en fin de période	50 702	17 852	68 554
Amortissements et dépréciations cumulés	(17 051)	(8 067)	(25 118)

Note 7. Immobilisations corporelles

	Terrains et constructions	Installations techniques	Aménagements et autres	Immobilisations en cours	Total
			en milliers de dollars		
Valeur nette comptable au 1er janvier 2022	**14 733**	**58 072**	**3 109**	**2 932**	**78 846**
Acquisitions d'actifs corporels	78	(23)	96	793	945
Cessions d'actifs corporels	-	54	(143)	-	(90)
Reclassement	78	1 254	8	(1 362)	(23)
Charges d'amortissement et de dépréciation	(571)	(2 139)	(117)	-	(2 827)
Effets de change	(212)	(71)	(19)	(25)	(327)
Valeur nette comptable au 31 mars 2022	**14 106**	**57 146**	**2 933**	**2 338**	**76 523**
Valeur brute comptable en fin de période	22 227	76 379	5 012	2 338	105 955
Amortissements et dépréciations cumulés	(8 121)	(19 233)	(2 078)	(0)	(29 432)
Valeur nette comptable au 1er janvier 2023	**9 321**	**51 072**	**2 277**	**952**	**63 621**
Acquisitions d'actifs corporels	-	3	8	234	245
Cessions d'actifs corporels	-	-	0	-	0
Reclassement	216	89	(0)	(304)	0
Charges d'amortissement et de dépréciation	(477)	(1 766)	(180)	-	(2 423)
Effets de change	179	55	13	17	264
Valeur nette comptable au 31 mars 2023	**9 240**	**49 452**	**2 117**	**899**	**61 708**
Valeur brute comptable en fin de période	18 308	73 194	4 963	899	97 364
Amortissements et dépréciations cumulés	(9 069)	(23 742)	(2 846)	-	(35 656)

Note 8. Actifs financiers non courants

Au 31 mars 2023, les actifs financiers non courants s'élèvent à 8,2 millions de dollars et incluent principalement 2,6 millions de dollars de dépôt de garantie pour l'usine de Cellectis à Raleigh, 0,6 million de dollars de dépôt de garantie pour le bâtiment de Cellectis à Paris, 1,9 million de dollars de dépôt de garantie relatifs à la location d'équipements à Raleigh, et une créance de 2,6 millions de dollars relative

aux loyers à percevoir dans le cadre de la sous-location partielle du bâtiment de Cellectis à New York, débutée en juin 2022. Le montant résiduel concerne principalement des cautions et garanties.

Note 9. Clients, comptes rattachés et autres actifs courants

9.1 Clients et comptes rattachés

	A la date du	
	31-déc-22	31-mars-23
	en milliers de dollars	
Créances clients	772	1 120
Provisions pour dépréciation	-	-
Créances clients nettes	**772**	**1 120**

Toutes les créances clients ont une échéance à moins d'un an. Les créances clients au 31 mars 2023 sont principalement liées à la prolongation de la durée de l'option d'un accord de licence pour 0,5 million de dollars et une créance auprès de Iovance liée à un contrat de licence pour 0,4 million de dollars.

9.2 Subventions à recevoir

	A la date du	
	31-déc-22	31-mars-23
	en milliers de dollars	
Crédit d'impôt recherche	14 496	17 937
Autres subventions	-	308
Total	**14 496**	**18 245**

Au 31 mars 2023, les créances liées au crédit d'impôt recherche comprennent 2,1 millions de dollars relatifs au crédit d'impôt recherche 2023 et 15,8 millions de dollars liés à des exercices antérieurs. Le montant restant correspond principalement à des crédits d'impôt remboursables accordés par l'Etat américain.

En décembre 2018, un contrôle fiscal sur le crédit impôt recherche français a été initié sur les années 2014, 2015, 2016 et 2017. En janvier 2022, le tribunal a donné raison à la demande de Cellectis de recevoir les montants dus au titre de 2017 et 2018. En février 2022, ces montants ont été reçus, pour 0,8 million de dollars. Le 15 mars 2022, les autorités fiscales ont fait appel de cette décision près la Cour d'Appel Administrative de Paris et demandé que cette décision soit retournée. Le 18 mai 2022, la Société a transmis ses observations en défense, le litige restant à statuer devant la Cour.

Le 9 mars 2023, nous avons signé un contrat de subvention et d'avance remboursable avec BPI pour soutenir partiellement l'un de nos programmes de R&D qui correspond à UCART 20x22 et aux activités CMC connexes. Dans le cadre de cet accord, nous recevrons un financement total de 6,4 millions d'euros sous réserve de l'atteinte de certains jalons d'avancement de notre programme de R&D, dont 14,77% sous forme de subvention et 85,23% sous forme d'avance remboursable. Le premier paiement de 1,0 million de dollars doit être effectué à la signature et devrait être reçu au cours du deuxième trimestre 2023. Le premier jalon, qui correspond au démarrage de l'étude clinique UCART 20x22, est atteint et le paiement correspondant de 1,9 millions de dollars devrait également être reçu au deuxième

trimestre 2023. La portion de ces deux paiements correspondant à la subvention a été comptabilisée dans les autres revenus pour 0,3 million de dollars au 31 mars 2023.

9.3 Autres actifs courants

	A la date du	
	31-déc-22	31-mars-23
TVA déductible	1 140	1 472
Charges constatées d'avance	6 233	6 825
Créances sociales et fiscales	1 166	1 033
Charges différées et autres actifs courants	538	373
Total	**9 078**	**9 703**

Les charges constatées d'avance sont constituées principalement d'avances faites à nos sous-traitants au titre de travaux de recherche et développement. Elles correspondent principalement à des acomptes versés à des fournisseurs de matières premières biologiques et à des tiers participant à la fabrication de produits.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et des trois mois clos le 31 mars 2023, nous avons versé des avances pour certaines charges liées à la production des candidats médicaments UCART123, UCART22 et UCARTCS1 pour lesquels les livraisons de produits et services sont prévues au cours des prochains mois.

Au 31 décembre 2022 et au 31 mars 2023, les créances fiscales et sociales comprennent principalement des charges sociales sur les frais de personnel.

Note 10. Actifs financiers courants et trésorerie et équivalents de trésorerie

A la date du 31 décembre 2022	Valeur comptable	Gain/(Perte) latent(e)	Juste valeur estimée
	en milliers de dollars		
Actifs financiers courants	7 907	-	7 907
Trésorerie et équivalents de trésorerie	89 789	-	89 789
Actifs financiers courants et Trésorerie et équivalents de trésorerie	**97 697**	**-**	**97 697**

A la date du 31 mars 2023	Valeur comptable	Gain/(Perte) latent(e)	Juste valeur estimée
	en milliers de dollars		
Actifs financiers courants	4 647	-	4 647
Trésorerie et équivalents de trésorerie	83 515	-	83 515
Actifs financiers courants et Trésorerie et équivalents de trésorerie	**88 162**	**-**	**88 162**

10.1 Actifs financiers courants

Au 31 mars 2023, les actifs financiers courants comprennent la note convertible de Cytovia, évaluée à sa juste valeur pour 4,6 millions de dollars. Il n'y a pas de comptes de trésorerie bloqués à court-terme dans les actifs financiers courants.
Au 31 décembre 2022, les actifs financiers courants comprenaient la note convertible de Cytovia, évaluée à sa juste valeur pour 7,9 millions de dollars. Il n'y avait pas de comptes de trésorerie bloqués à court-terme dans les actifs financiers courants, le seul compte de trésorerie bloqué à court-terme était constitué de dépôts pour garantir une cession-bail de mobilier et d'équipement de Calyxt pour 0,2 million de dollars, et était inclus dans les actifs détenus en vue d'être cédés.

Pour les trois mois clos le 31 mars 2023, nous avons constaté une perte financière de 3,3 millions de dollars concernant l'évaluation à la juste valeur de la note convertible.

Cette baisse de la juste valeur est le résultat de la dégradation des conditions de marché pour les évènements de conversion possibles (c'est-à-dire introduction en bourse, cotation directe, transaction SPAC, placement privé ou vente de la société) et de la probabilité connexe des scénarii de sortie supposés. A l'initiation de la note convertible, les scénarii impliquant une conversion en actions privilégiées ou en actions ordinaires à la suite d'une transaction étaient plus fortement pondérés qu'au 31 mars 2023. A cette date, le scénario de sortie impliquant la conversion à l'échéance par la réception de trésorerie est considéré comme le plus probable et, par conséquent, influence plus fortement le résultat de l'évaluation de la juste valeur de la note convertible.

Le 12 février 2021, nous avons conclu un accord de collaboration de recherche et de licence non exclusive avec Cytovia Therapeutics, Inc. ou Cytovia pour développer des cellules souches pluripotentes induites (iPSC) dérivées de cellules Natural Killer (NK) et des cellules CAR-NK éditées avec notre TALEN (l'" Accord Cytovia ").

Conformément à l'Accord Cytovia, tel qu'élargi en novembre 2021 pour inclure une nouvelle cible CAR et le développement en Chine par l'entité de coentreprise de Cytovia, CytoLynkx Therapeutics, Cellectis était éligible pour recevoir un paiement initial en numéraire ou une participation au capital de Cytovia de 20 millions de dollars, si certaines conditions (les " Conditions Cytovia ") étaient remplies avant le 31 décembre 2021, ainsi qu'un paiement additionnel global pouvant atteindre 805 millions de dollars d'étapes de développement, de réglementation et de vente de la part de Cytovia. Cellectis est également éligible pour recevoir des redevances à un chiffre sur les ventes nettes des produits commercialisés par Cytovia dans le cadre du partenariat. Cellectis a également reçu une option pour participer à certains tours de financement futurs de Cytovia.

L'Accord Cytovia prévoyait un paiement initial en numéraire ou une participation au capital de Cytovia de 20 millions de dollars (la " Contrepartie initiale de la collaboration "), si certaines conditions étaient remplies avant le 31 décembre 2021. Lors de la signature de l'accord Cytovia, la société a enregistré une créance à recevoir et des revenus de licence connexes de 20 millions de dollars. Les conditions de Cytovia n'ayant pas été remplies au 31 décembre 2021, la note convertible a été convertie en créances au 31 décembre 2021. En avril 2022, dans le cadre de la conclusion par Cytovia d'un accord définitif de regroupement d'entreprises avec une Special Purpose Acquisition Company (" SPAC ") cotée en bourse, nous avons conclu un amendement à l'Accord Cytovia, en vertu duquel nous avons reçu une note convertible de 20 millions de dollars en paiement de la Contrepartie initiale de la collaboration. Les termes de la note prévoyaient (i) la conversion en actions ordinaires de la société combinée à l'achèvement du regroupement d'entreprises ou, (ii) dans certaines circonstances, notre capacité à choisir d'être payé en espèces au plus tard le 31 décembre 2022. Dans le cadre de cet amendement, Cellectis a également reçu un bon de souscription d'actions supplémentaires de la société combinée représentant jusqu'à 35% des actions émises lors de la conversion de l'emprunt obligataire à un prix d'exercice prédéterminé, le nombre d'actions pouvant être émises lors de l'exercice et l'exercice étant soumis à certains ajustements (le " Bon de souscription SPAC ").

Comme le regroupement d'entreprises SPAC a été abandonné et que les conditions de la note n'ont pas été remplies, Cytovia et nous avons conclu une note modifiée et amendée qui est entrée en vigueur le 22 décembre 2022. Bien que le bon de souscription SPAC reste en circulation, il ne s'applique que dans le cadre du regroupement d'entreprises de Cytovia avec une SPAC.

La note modifiée et amendée prévoit une conversion automatique en actions ordinaires de Cytovia dans le cas de certaines transactions fondamentales en vertu desquelles Cytovia deviendrait une société côtée en bourse et une conversion au choix de Cellectis dans le cadre de certaines autres transactions de financement, lors d'une vente de la société et à l'échéance finale. Dans chaque cas, cette conversion est soumise à un plafond de propriété de 9,9 %, le solde pouvant être émis sous la forme de bons de souscription préfinancés. Entre autres changements, la note modifiée et amendée augmente le taux d'intérêt applicable à la note à 10 % par an, sous réserve d'une majoration de 10 % en cas de survenance et de maintien d'un cas de défaut, prévoit le remboursement de 50 % de l'encours le 30 avril 2023 et reporte la date d'échéance finale pour le remboursement de l'encours restant au 30 juin 2023.

Estimation de la juste valeur de la note convertible

La note est convertible en un certain nombre d'actions ordinaires ou privilégiées de Cytovia ou payable en numéraire, le résultat de la conversion variant selon plusieurs scénarii. Dans certains scénarii (par exemple, dans le cadre de certaines transactions financières), nous aurions pu décider que l'obligation soit payée en numéraire avant sa date d'échéance le 31 décembre 2022. Il existait six scenarii différents dans lesquels l'obligation pouvait être convertie et la probabilité de chacun d'entre eux fut prise en compte dans l'évaluation.

L'évaluation de la juste valeur au 31 mars 2023 a été déterminée sur la base des dernières informations disponibles de Cytovia et des conditions de marché, et repose sur une probabilité de 100% du scenario de conversion à l'échéance.

Dans le cadre de l'option de conversion à l'échéance, l'évaluation de la juste valeur de la note convertible est basée principalement sur l'évaluation de la solvabilité de Cytovia. Compte tenu de la maturité des activités de Cytovia et de ses ressources financières au 31 mars 2023, une probabilité de défaut de 95% dans un délai de trois mois ainsi qu'un taux de recouvrement de 0% ont été retenus dans l'estimation de l'actualisation des flux de trésorerie attendus de l'obligation convertible. L'intensité par défaut (taux d'aléa) retenue est de 11,98.

Les principales caractéristiques au 31 mars 2023 sont les suivantes :

Date	31 mars 2023
Scenario	Conversion à l'échéance du 30 juin 2023 (100%)
Taux de risque	Reuters USD 3 months curves
Probabilité de défaut (3 mois)	95%
Taux de recouvrement	0%

Ci-dessous les analyses de sensibilité sur les paramètres les plus impactant, à savoir la probabilité de défaut et le taux de risque :

Valorisation de la note convertible selon la probabilité de défaut de Cytovia :

	Valeur note ($)
Probabilité de défaut 99%	2 521 558
Probabilité de défaut 95%	4 646 860
Probabilité de défaut 90%	6 248 010

Valorisation de la note convertible selon le taux de risque :

	Valeur note ($)
Taux de risque -1%	4 651 613
Taux de risque	4 646 860
Taux de risque +1%	4 642 114

La sensibilité de la juste valeur estimée de la note convertible aux autres paramètres, tels que le taux de recouvrement, n'est pas matérielle.

10.2 Trésorerie et équivalents de trésorerie

	A la date du	
	31-déc-22	31-mars-23
	en milliers de dollars	
Disponibilités	65 012	51 970
Valeurs mobilières de placement	13 578	13 670
Dépôts à terme	11 200	17 875
Total Trésorerie et équivalents de trésorerie	**89 789**	**83 515**

Les valeurs mobilières de placement produisent des intérêts et sont disponibles du jour au lendemain. Les dépôts bancaires fixes ont des durées fixes inférieures à trois mois ou sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Note 11. Passifs financiers

11.1 Détail des passifs financiers

	A la date du	
	31-déc-22	31-mars-23
	en milliers de dollars	
Dettes de loyer	49 358	48 285
Prêt Garanti par l'Etat	13 569	12 579
Autres dettes financières non courantes	6 962	7 046
Emprunts et dettes financières non courantes	**69 889**	**67 910**
Dettes de loyer	7 872	8 181
Prêt Garanti par l'Etat	4 972	5 068
Autres dettes financières courantes	116	120
Emprunts et dettes financières courantes	**12 960**	**13 369**
Fournisseurs et comptes rattachés	21 456	22 324
Autres passifs courants	13 179	6 094
Total passifs financiers	**117 484**	**109 697**

Au 31 décembre 2022 et au 31 mars 2023, les autres passifs financiers non courants correspondent à un prêt pour financer l'aménagement de nos locaux à New York pour 1,1 million de dollars et le préfinancement du Crédit Impôt Recherche auprès de la BPI, conclu en juin 2022 pour un montant de 5,5 millions d'euros reçus, soit 5,9 millions de dollars catégorisés en Autres dettes financières non-courantes.

Le Prêt Garanti par l'Etat ("PGE") correspond à l'obtention par Cellectis d'un prêt de 18,5 millions d'euros (ou 20,1 millions de dollars au taux de clôture du 31 mars 2023) auprès d'un syndicat bancaire formé par HSBC, la Société Générale, la Banque Palatine et Bpifrance sous la forme d'un Prêt Garanti par l'Etat ("PGE"). A l'initiative du gouvernement français pour soutenir les entreprises pendant la crise du COVID-19, le PGE est un emprunt bancaire avec un taux d'intérêt fixe allant de 0,31% à 3,35%. Après

deux années de paiement des intérêts uniquement, l'emprunt est remboursé sur une période de 4 ans à compter de la date de prorogation demandé par la société. Le gouvernement français garantit 90% du capital emprunté. Au 31 mars 2023, le passif courant lié au Prêt Garanti par l'Etat s'élève à 5,1 millions de dollars et le passif non courant s'élève à 12,6 millions de dollars.

11.2 Échéancier des passifs financiers

A la date du 31 mars 2023	Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
		en milliers de dollars		
Dettes de loyer	56 466	8 181	29 213	19 071
Instruments dérivés	24 813	5 188	19 088	538
Emprunts et dettes financières	**81 279**	**13 369**	**48 301**	**19 609**
Fournisseurs et comptes rattachés	22 324	22 324	-	-
Autres passifs courants	6 094	6 094	-	-
Total passifs financiers	**109 697**	**41 787**	**48 301**	**19 609**

Note 12. Autres passifs courants

	A la date du	
	31-déc-22	31-mars-23
	en milliers de dollars	
TVA à payer	3 058	1
Provisions liées aux charges de personnel	9 421	5 633
Autres	700	460
Total	**13 179**	**6 094**

Les provisions liées aux charges de personnel concernent principalement les primes annuelles, les provisions pour congés payés et les charges sociales sur stock-options.

La baisse des autres passifs courants de 7,1 millions de dollars entre le 31 décembre 2022 et le 31 mars 2023 est liée au paiement des primes annuelles 2022 et au paiement en 2023 de la TVA collectée en 2022 sur une facture d'étape adressée à notre client Servier.

Note 13. Revenus et produits différés

	A la date du	
	31-déc-22	31-mars-23
	en milliers de dollars	
Revenus différés et passifs sur contrats	59	342
Total produits constatés d'avance	**59**	**342**

Note 14. Evolution du capital social

Nature des mouvements	Capital social	Prime d'émission	Nombre d'actions	Valeur nominale
		en milliers de dollars		en dollars
Au 1er janvier 2022	**2 945**	**934 696**	**45 484 310**	**0.05**
Emission d'actions (BSA, BSPCE, option de souscription d'action et attributions gratuites d'actions)	-	-	6 500	-
Charge liée aux rémunérations fondées sur les actions (sans impact sur la trésorerie)	-	2 648	-	-
Autres mouvements	-	(11)	-	-
Au 31 mars 2022	**2 945**	**937 333**	**45 490 810**	**0.05**
Au 1er janvier 2023	**2 955**	**583 122**	**45 675 968**	**0.05**
Charge liée aux rémunérations fondées sur les actions (sans impact sur la trésorerie)	-	1 979	-	-
Augmentation de capital de Cellectis (1)	532	24 298	9 907 800	-
Coûts de transaction (2)	-	(1 445)	-	-
Autres mouvements (3)	-	132	-	-
Au 31 mars 2023	**3 487**	**608 086**	**55 583 768**	**0.05**

(1) 9 907 800 actions ont été émises par voie d'augmentation de capital dans le cadre de l'offre d'American Depositary Shares (ADS) de Cellectis close le 7 février 2023 pour un produit brut de 24,8 millions de dollars.

(2) Ces coûts correspondent aux frais de transaction liés à l'augmentation de capital de février 2023, comptabilisés en réduction de la prime d'émission. Ces coûts s'ajoutent à ceux déjà enregistrés en 2022 pour 0,6 millions de dollars. Le montant total des coûts de transaction de cette opération est de 2,0 millions de dollars.

(3) L'impact de 0,1 million de dollars des Autres mouvements sur Capital correspond à l'émission de 2 779 188 bons de souscription d'actions (BSA) en faveur de la Banque Européenne d'Investissement (BEI, qui était une condition de libération de la Tranche A du contrat de financement conclu le 28 décembre 2022 avec la BEI. Les BSA ont été émis le 28 mars 2023 et la documentation relative à la libération de la tranche A pour un montant de 20 millions d'euros a été finalisée le 4 avril 2023. Au 31 mars 2023, les BSA ont été enregistrés en primes d'émission pour leur valeur nominale de 0,1 million de dollars, avec une charge correspondante dans la catégorie Autres charges opérationnelles.

Note 15. Paiements fondés sur des actions

15.1 Détail des attributions d'actions Cellectis S.A.

Les titulaires d'options de souscriptions et de bons de souscriptions d'actions peuvent souscrire à une émission d'actions de Cellectis à un prix d'exercice déterminé lors de leur attribution.

Pour les options d'achat d'actions et les bons de souscription d'actions, nous estimons la juste valeur de chaque option à la date d'attribution ou à une autre date d'évaluation, le cas échéant, à l'aide d'un modèle d'évaluation des options Black-Scholes, qui nous oblige à formuler des hypothèses prédictives concernant la volatilité future du cours des actions, le comportement d'exercice des employés, le rendement des dividendes et le taux de déchéance. Nous estimons la volatilité future du cours de nos actions sur la base des cours de clôture historiques de Cellectis sur la période prévue. Notre durée

prévue représente la période pendant laquelle les options attribuées devraient être en cours, déterminée selon la méthode simplifiée. Le taux d'intérêt sans risque pour les périodes pendant la durée prévue des options est basé sur les titres de l'État français ayant des échéances similaires à la durée prévue des options en vigueur au moment de l'octroi. Nous n'avons jamais déclaré ni payé de dividendes et ne prévoyons pas actuellement d'en verser dans un avenir prévisible. Par conséquent, les dividendes attendus sont nuls. Le prix d'exercice des options peut être de 100 % ou plus de la juste valeur marchande à la date d'attribution et les options sont généralement acquises sur quatre ans après la date d'attribution. Les options expirent généralement dans les dix ans suivant la date d'attribution.

Options de souscription d'actions

La juste valeur des options de souscription d'actions attribuées et les hypothèses utilisées dans le modèle Black-Scholes pour la déterminer sont les suivantes :

	2022	**2023**
Juste valeur moyenne pondérée des options	1,31 €	1,83 €
Hypothèses :		
Taux d'actualisation	0,00% - 2,49%	2,45% - 2,73%
Nombre d'actions exerçables par option	1	1
Prix d'exercice	2,09€ - 7,22€	1,91€ - 3,17€
Juste valeur à la date d'attribution	1,91€ - 6,74€	1,87€ - 3,09€
Volatilité attendue	58,7% - 62,5%	0,00%
Durée de vie moyenne des bons	6,03 – 6,15	6,03 – 6,15
Condition d'acquisition	Performance ou Service	Performance ou Service
Durée d'acquisition	Progressive	Progressive

Suivi des attributions d'options de souscription d'actions :

	Nombre d'options exerçables	**Prix d'exercice moyen pondéré par action**	**Nombre d'actions pouvant être émises**	**Prix d'exercice moyen pondéré par action**	**Durée de vie moyenne contractuelle restante (ans)**
Au 31 décembre 2021	**7 566 679**	**24,78 €**	**9 159 794**	**23,50 €**	5,3a
Attribuées	-	-	828 549	4,18 €	
Exercées	-	-			
Annulées	-	-	(1 201 079)	18,85 €	
Au 31 décembre 2022	**7 400 519**	**24,58 €**	**8 787 264**	**22,31 €**	4,6a
Attribuées	-	-	1 421 621	3,17 €	
Exercées	-	-	-	-	
Annulées	-	-	(17 078)	16,47 €	
Au 31 mars 2023	**7 724 008**	**23,93 €**	**10 191 807**	**19,65 €**	5,1a

La charge liée aux rémunérations fondées sur des actions sans impact sur la trésorerie associée s'établissait respectivement à 0,5 millions de dollars et à 1,1 millions de dollars sur les trois mois clos au 31 mars 2023 et 31 mars 2022.

Le 24 janvier 2023, le Conseil d'Administration a attribué 1 417 321 options de souscription d'actions. Pour les membres de la direction, la période d'acquisition des options se situe entre un et quatre ans et celles-ci sont soumises à des conditions de performance. Pour les autres bénéficiaires, la période d'acquisition pour les options se situe entre un et quatre ans et sans conditions de performance.

Bons de souscription d'actions

Aucun bon de souscription d'actions (ou « Bons de Souscriptions d'Actions » ou « BSA ») n'a été attribué au cours des périodes présentées.

Les informations sur l'activité des bons de souscription non employés sont les suivantes :

	Nombre de bons exerçables	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Nombre d'actions pouvant être émises	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Durée de vie moyenne contractuelle restante (ans)
Au 31 décembre 2021	**896 225**	**27,18 €**	**896 225**	**27,18 €**	4,3
Attribués					
Exercés					
Annulés					
Au 31 décembre 2022	**896 225**	**27,18 €**	**896 225**	**27,18 €**	3,3
Attribués					
Exercés					
Annulés					
Au 31 mars 2023	**896 225**	**27,18 €**	**896 225**	**27,18 €**	3,1

Tous les bons de souscription d'action ayant vesté, il n'y a pas eu de charge liée aux rémunérations fondées sur des actions relative aux bons de souscription d'actions au cours des trois mois clos au 31 mars 2023 et 31 mars 2022.

Actions gratuites

Les actions gratuites attribuées avant l'exercice 2018 sont soumises à une période d'acquisition de deux ans suivis d'une période de conservation de deux ans pour les employés résidant en France, et à une période d'acquisition de quatre ans pour les employés résidant à l'étranger.

Les actions gratuites attribuées au cours de l'exercice 2018 et jusqu'à 2021 sont soumises à une période d'acquisition d'un an suivie d'une période de conservation d'un an pour les employés résidant en France, et à une période d'acquisition de deux ans pour les employés résidant à l'étranger. L'acquisition définitive des actions gratuites attribuées aux membres du comité exécutif de la Société en octobre 2020 est soumise à des conditions de performance avec une période d'acquisition minimale de 3 ans.

Les actions gratuites attribuées à partir de 2021 sont soumises à une période d'acquisition de trois ans pour tous les salariés, étant précisé que les actions gratuites attribuées aux membres du comité exécutif sont soumises à des conditions de performance avec une période d'acquisition minimale de 3 ans.

	Nombre d'actions gratuites pouvant être acquises	Juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution
En cours d'acquisition au 31 décembre 2021	**922 701**	**14,15 €**
Attribuées	354 770	2,79 €
Acquises	(191 658)	17,96 €
Annulées	(176 700)	13,99 €
En cours d'acquisition au 31 décembre 2022	**909 113**	**11,18 €**
Attribuées	342 900	3,08 €
Acquises	0	0,00 €
Annulées	(29 397)	11,78 €
En cours d'acquisition au 31 mars 2023	**1 222 616**	**8,90 €**

La juste valeur des actions gratuites correspond à la juste valeur de l'action à la date d'attribution.

Nous n'avons jamais déclaré ou payé des dividendes et ne planifions pas de le faire dans un futur proche. En conséquence les dividendes attendus sont nuls dans la détermination de la juste valeur.

La charge liée aux rémunérations fondées sur des actions sans impact sur la trésorerie associée était de 0,9 millions de dollars pour les trois mois clos au 31 mars 2023 et de 1,2 million de dollars pour les trois mois clos au 31 mars 2022.

Le 24 janvier 2023, le Conseil d'Administration a attribué 340 750 actions gratuites. La période d'acquisition pour les actions est de trois ans et sans conditions de performance.

15.2 Détail des attributions d'actions Calyxt, Inc.

Au 31 mars 2023, 9 303 actions étaient enregistrées et disponibles pour attribution en vertu de déclarations d'enregistrement effectives, tandis que 239 033 actions étaient disponibles pour attribution sous forme d'options de souscription d'actions, d'actions restreintes, de RSU et de PSU en vertu du plan 2017. Les attributions à base d'actions actuellement en circulation comprennent également les attributions accordées dans le cadre du plan 2014 et du Plan d'Incitation. Aucune autre attribution ne sera faite dans le cadre de ces deux plans.

Le 24 avril 2023, Calyxt a procédé à un regroupement d'actions de 10 pour 1. Ainsi, tous les nombres d'actions et prix d'actions ont été ajustés pour toutes les périodes présentées.

Options de souscription d'actions

La juste valeur des options de souscription d'actions attribuées et les hypothèses utilisées dans le modèle Black-Scholes pour la déterminer sont les suivantes :

	2022
Juste valeur moyenne pondérée des options	$8,60
Hypothèses :	
Taux d'actualisation	1,9% - 3,5%
Nombre d'actions exerçables par option	1
Volatilité attendue	89,7% - 92,8%
Durée de vie moyenne des bons	5,50 - 6,89
Condition d'acquisition	Service
Durée d'acquisition	Progressive

Aucune option de souscription d'actions n'a été attribuée en 2023.

Calyxt évalue la juste valeur des instruments de rémunération fondés sur des actions selon le modèle Black-Scholes, qui oblige Calyxt à faire des hypothèses prédictives concernant la volatilité future du cours des actions, le comportement d'exercice des employés, le rendement du dividende et le taux de confiscation. Calyxt estime la volatilité future du cours de ses actions en utilisant la volatilité historique de sociétés ouvertes comparables sur la durée prévue de l'option.

La durée de vie moyenne prévue de Calyxt représente la période pendant laquelle les options attribuées devraient être en cours, déterminée selon la méthode simplifiée.

Le taux d'intérêt sans risque pour les périodes pendant la durée prévue des options est basé sur la courbe de rendement à coupon zéro du Trésor américain en vigueur à ce moment-là.

Calyxt n'a pas versé de subvention et ne s'attend pas à verser de dividendes dans un futur proche.

Les options peuvent être évaluées à 100 % ou plus de la juste valeur marchande à la date d'attribution et sont généralement acquises sur six ans après la date d'attribution. Les options expirent généralement dans les dix ans suivant la date d'attribution. Certaines attributions accordées avant l'introduction en bourse de Calyxt contenaient des dispositions d'acquisition accélérée si certains événements se sont produits tels que définis dans l'accord d'option.

Modification des Options de souscriptions

Le 1er mars 2023, le Conseil d'Administration de Calyxt a approuvé la modification des conditions d'attribution de toutes les options de souscriptions d'actions en circulation assorties d'une période d'exercice de 90 jours après le départ du bénéficiaire de 90 jours à 5 ans à compter de la date d'attribution. Cette modification n'a pas affecté la période d'acquisition ou de service. Ces modifications génèrent une charge supplémentaire de rémunération en actions de 0,3 million de dollars sur la durée totale d'acquisition des attributions affectées par la modification, dont 0,1 million de dollars a été comptabilisé au cours des trois mois se terminant le 31 mars 2023. La charge supplémentaire restante sera comptabilisée sur la période de service restante des attributions concernées.

Les informations sur l'activité stock-options sont les suivantes :

	Nombre d'options exerçables	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Nombre d'actions pouvant être émises	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Durée de vie moyenne contractuelle restante
Au 31 décembre 2021	**278 911**	**$102,30**	**465 840**	**$94,70**	5,6
Attribuées	-	-	160 900	$11,20	
Exercées	-	-	-	-	-
Annulées	-	-	(42 595)	$70,20	-
Au 31 décembre 2022	**339 662**	**$99,40**	**584 145**	**$73,50**	5,0
Attribuées	-	-	-	-	
Exercées	-	-	-	-	-
Annulées	-	-	(21 201)	$38,10	-
Au 31 mars 2023	**381 829**	**$92,20**	**562 944**	**$74,80**	5,2

La charge de rémunération à base d'actions liée aux attributions d'options d'achat d'actions s'est élevée à 0,4 million de dollars, comparativement à une charge de 0,2 million de dollars pour les périodes des trois mois clos le 31 mars 2023 et 2022, respectivement.

Au 31 mars 2023, le montant des charges de rémunération à base d'actions liées aux attributions d'achat d'actions non comptabilisées s'élève à 2,5 millions de dollars et seront constatées sur une période moyenne de 20 mois.

Actions gratuites (« Restricted Stock Units »)

Les actions gratuites peuvent être attribuées à des employés clés dans le cadre du plan Omnibus 2017. Les actions gratuites sont généralement acquises et deviennent sans restriction plus de cinq ans après la date d'attribution.

	Nombre d'actions gratuites pouvant être acquises	Juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution
En cours d'acquisition au 31 décembre 2021	**57 130**	**$61,55**
Attribuées	107 760	$12,60
Acquises	(30 373)	$63,90
Annulées	(11 597)	$41,40
En cours d'acquisition au 31 Décembre 2022	**122 921**	**$19,90**
Attribuées	348 758	$4,30
Acquises	(68 830)	$15,30
Annulées	(9 443)	$17,20
En cours d'acquisition au 31 mars 2023	**393 406**	**$7,00**

La juste valeur des actions gratuites correspond à la juste valeur de l'action à la date d'attribution.

Calyxt n'a pas versé et ne s'attend pas à verser de dividendes dans un avenir prévisible.

La charge de rémunération à base d'actions liée aux attributions d'unités d'actions gratuites s'est élevée à 0,3 million de dollars, contre une charge de 0,2 million de dollars pour les périodes des trois mois clos les 31 mars 2023 et 2022 respectivement.

Au 31 mars 2023, le montant des charges de rémunération à base d'actions liées aux attributions d'unités d'actions gratuites non comptabilisées s'élève à 2,2 millions de dollars et seront constatées sur une période moyenne de 29 mois.

Actions de performance (« Performance Stock Units »)

Attribution 2019

En juin 2019, Calyxt a attribué des actions de performance, dont la condition du marché est basée sur le cours de l'action de Calyxt. Ces attributions prévoient une période de service continue de trois ans, la période de performance, à compter de la date d'attribution, suivie d'une période de conservation de deux ans si les actions sont émises après la période de performance. Le nombre d'actions ordinaires livrées à la suite de la période de performance dépend de la variation du cours de l'action Calyxt au cours de la période de performance. Calyxt a octroyé 311 667 actions de performance. Les critères de performance permettent au versement effectif de se situer entre zéro et 120% de l'objectif.

Attribution 2021

En juillet 2021, la Société a attribué 600 000 actions de performance dans le cadre du régime d'incitation à M. Carr, son directeur général. Les actions de performance seront acquises si l'action de Calyxt reste au-dessus de trois niveaux de prix spécifiés pendant 30 jours calendaires au cours de la période de performance de trois ans. Les actions de performance seront réglées en actions sans restriction des actions ordinaires de Calyxt à la date d'acquisition.

Attribution 2022

En mars 2022, Calyxt a accordé 530 000 actions de performance suivant le Plan de 2017 à cinq employés dont quatre membres du comité exécutif. Les actions de performance comptent trois périodes de performance (2022, 2023 et 2024) et des niveaux de performance pour chacune de ces périodes liées à la réalisation des objectifs de Calyxt déterminés annuellement pour la période par le Comité des rémunérations du conseil d'administration de Calyxt (Comité des rémunérations). Les attributions acquises seront restituées en actions Calyxt au plus tard le 15 mars de l'année suivante. La date d'octroi de la tranche d'attributions liées à la performance de 2022, qui déclenche la détermination du montant agrégé des dépenses de chaque tranche de performance des actions acquises n'ont pas encore été déterminés car les objectifs de 2022 sont encore à finaliser par le Comité des rémunérations. Une fois que les objectifs seront approuvés, la dépense associée sera reconnue de façon linéaire sur la période de la date d'octroi jusqu'au 15 mars. L'évaluation des charges pour les tranches d'actions de performance de 2023 et 2024 sera réalisée une fois que les objectifs opérationnels seront déterminés.

Suivi des attributions des actions de performance :

	Nombre d'actions de performance pouvant être acquises
En cours d'acquisition au 31 décembre 2021	**74 500**
Attribuées	53 000
Acquises	-
Annulées	(14 500)
En cours d'acquisition au 31 décembre 2022	**113 000**
Attribuées	-
Acquises	(17 667)
Annulées	(1 666)
En cours d'acquisition au 31 mars 2023	**93 667**

La charge liée aux rémunérations fondées sur des actions de performance sans impact sur la trésorerie est de 0,2 million de dollars comparée à une perte de 0,1 million de dollars pour les périodes des trois mois clos le 31 mars 2023 et 2022, respectivement.

Au 31 mars 2023, le montant des charges de rémunération fondées sur des actions de performance sans impact sur la trésorerie non comptabilisées s'élève à 0,8 millions de dollars et seront constatées sur une période moyenne de 16 mois.

Note 16. Résultat par action

	Pour les trois mois clos le 31 mars,	
	2022	2023
Résultat net, part du Groupe (en milliers de dollars)	(31 911)	(30 074)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires, utilisé pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action	45 486 477	51 452 348
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires, sans effets dilutifs	42 866 517	51 452 348
Résultat net, part du Groupe par action (en dollars)		
Résultat net, part du groupe par action (en dollars)	(0,70)	(0,58)
Résultat de base par action des activités destinées à être cédées (en euros)	(0,08)	(0,04)
Résultat net, part du groupe dilué par action (en dollars)	(0,70)	(0,58)
Résultat dilué par action des activités destinées à être cédées (en euros)	(0,08)	(0,04)

Lorsque nous présentons une perte nette, nous utilisons, conformément aux IFRS, la moyenne pondérée des actions en circulation de base pour calculer la perte nette, part du Groupe diluée par

action. Lorsque nous présentons un bénéfice net, conformément aux IFRS, nous utilisons la moyenne pondérée des actions en circulation diluée pour calculer le bénéfice net, part du Groupe dilué par action.

Note 17. Provisions

	01/01/2023	Dotation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	Elément du résultat global	31/03/2023
			en milliers de dollars			
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	2 390	81	-	-	69	2 540
Provisions pour litiges liés au personnel	234	50	-	-	5	288
Provisions pour litiges commerciaux	243	499	-	(30)	11	723
Total	**2 867**	**630**	**-**	**(30)**	**85**	**3 551**
Non courant	2 390	81	-	-	69	2 540
Courant	477	549	-	(30)	16	1 011

Au cours des trois mois clos le 31 mars 2023, les dotations concernent principalement un litige commercial pour 0,5 million de dollars avec un cabinet d'avocats.

Note 12. Obligations contractuelles

A la date du 31 mars 2023	Total	Moins d'un an	1 – 3 ans	3 – 5 ans	Plus de 5 ans
			en milliers de dollars		
Contrats de licence et de collaboration	14 968	1 450	2 900	2 900	**7 718**
Contrats cliniques et de recherche	236	236	-	-	-
Contrats de licences IT	767	745	23	-	-
Total	**15 971**	**2 431**	**2 923**	**2 900**	**7 718**

Engagements au titre des contrats de licence et de collaboration

Nous avons conclu des accords de licence avec des tiers. Ces contrats définissent le paiement de coûts d'utilisation de licences fixes ou bien liés à des événements futurs comme la réalisation de ventes ou des résultats de recherche.

Certains de nos contrats de collaboration nous engagent au paiement de redevances ou de jalons conditionnés par des événements futurs. La réalisation effective de ces événements étant incertaine, nous ne les présentons pas dans le tableau ci-dessus.

Engagements au titre des contrats de recherche clinique

Nous avons signé des contrats de recherche clinique pour lesquels nous sommes dans l'obligation de payer pour des services rendus dans les années à venir en lien avec nos essais cliniques et nos projets de recherche translationnelle.

Engagements au titre de contrats de licences IT

Nous avons conclu un accord en lien avec l'acquisition de licences informatiques et avons l'obligation de payer des frais de licence.

Note 18. Événements postérieurs à la clôture

Le 4 avril 2023, Cellectis a annoncé le versement de la première tranche de 20 millions d'euros dans le cadre de l'accord de facilité de crédit conclu avec la Banque Européenne d'Investissement. Le décaissement de la tranche A était soumis, entre autres conditions, à (i) l'émission d'un nombre déterminé de bons de souscription au profit de la BEI (les " bons de souscription de la tranche A ") et (ii) la réalisation de certaines étapes de développement clinique par un licencié de Cellectis, et, au 4 avril 2022, chacune des conditions (i) et (ii) était satisfaite. En particulier, le 28 mars 2023, la Société a émis 2 799 188 BSA de tranche A au profit de la BEI, conformément aux termes de la 11e résolution de l'assemblée générale des actionnaires du 28 juin 2022 et aux articles L. 228-91 et suivants du Code de commerce, représentant 5,0 % du capital social en circulation de la Société à leur date d'émission. Le prix d'exercice des BSA de la Tranche A est égal à 1,92 €, correspondant à 99 % du cours moyen de l'action pondéré par les volumes des actions ordinaires de la Société échangés sur les trois derniers jours de bourse précédant la décision du conseil d'administration de la Société d'émettre les BSA de la Tranche A. La Tranche A arrivera à échéance six ans après sa date de décaissement. Les intérêts sur la tranche A seront payés en nature, seront capitalisés annuellement en augmentant le montant principal de la tranche A, et courront à un taux égal à 8 % par an. La BEI a procédé au paiement des 20 millions d'euros au cours du mois d'avril 2023.

Afin de se conformer à la règle de cotation du Nasdaq exigeant que le prix d'offre des actions ordinaires de Calyxt soit égal ou supérieur à 1,00 $ par action (la « Bid Price rule »), Calyxt a procédé à un regroupement d'actions de ses actions ordinaires (ou « reverse stock split ») à raison d'une action pour dix. Cette opération a pris effet le 24 avril 2023, conformément à un certificat d'amendement du certificat d'incorporation modifié et mis à jour de Calyxt déposé auprès du secrétaire d'État de l'État du Delaware. Le Reverse Stock Split a été reflété sur le Nasdaq Capital Market à partir de l'ouverture du marché le 25 avril 2023. La valeur nominale et les actions autorisées des actions ordinaires et des actions privilégiées de Calyxt n'ont pas été ajustées à la suite du regroupement d'actions.

Tous les montants par action de Calyxt mentionnés dans les présents états financiers consolidés et les notes annexes ont été ajustés rétroactivement pour toutes les périodes présentées afin de rendre compte de ce regroupement d'actions. Aucune fraction d'action n'a été émise dans le cadre du regroupement d'actions et les fractions d'actions ont été arrondies au nombre entier d'actions le plus proche.

Le 4 mai 2023, Cellectis a annoncé sa décision d'arrêter le recrutement et le traitement des patients de l'essai clinique MELANI-01 (évaluant le produit candidat ciblant CS1 dans le myélome multiple récidivant ou réfractaire).

RAPPORT DE GESTION SUR LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Vue d'ensemble

Nous sommes une entreprise biopharmaceutique de stade clinique et nous employons nos principales technologies brevetées afin de développer des produits basés sur le ciblage génique avec un portefeuille de produits candidats allogéniques chimériques avec des récepteurs T-Cells (« UCART ») correspondant à un antigène dans le domaine de l'immuno-oncologie et des produits candidats de cellules souches hématopoïétiques et progénitrices ciblées génétiquement (« HSPC ») dans d'autres indications thérapeutiques.

Nos candidats médicaments, basés sur des cellules T ingénierées exprimant des récepteurs antigéniques chimériques (CAR), visent à utiliser la puissance du système immunitaire afin de cibler et d'éradiquer les cancers. Nous estimons que l'immunothérapie basée sur les CAR, nouveau paradigme pour le traitement du cancer, est l'un des domaines les plus prometteurs en matière de recherche sur le cancer. Nous élaborons des immunothérapies innovantes basées sur des cellules CAR T ingénierées. Nos technologies d'ingénierie du génome nous permettent de créer des cellules CAR T allogéniques ; ainsi, ces cellules proviennent de donneurs sains plutôt que des patients eux-mêmes. Nous estimons que la production allogénique de cellules CAR T devrait nous permettre de développer des produits rentables et prêts à être commercialisés, pouvant être stockés et distribués dans le monde entier. Notre expertise dans le domaine de l'ingénierie du génome nous permet également de développer des candidats médicaments qui présentent des attributs de sécurité et d'efficacité accrus, notamment des propriétés de contrôle visant à les empêcher d'attaquer les tissus sains, à leur permettre de tolérer les traitements oncologiques standard et à les doter des éléments qui vont leur permettre de résister à des mécanismes qui inhibent l'activité du système immunitaire.

Outre notre activité en matière d'immuno-oncologie, nous explorons également l'utilisation de nos technologies de modification ciblée des gènes dans d'autres applications thérapeutiques, au travers de notre plateforme .HEAL, pour développer des produits candidats HSPC dans les maladies génétiques. HEAL est une nouvelle plateforme de ciblage génétique développée par Cellectis qui utilise le pouvoir de la technologie TALEN® pour permettre l'inactivation, une insertion et la correction des gênes hautement efficace dans les HSPC. A la date de ce rapport intermédiaire, Cellectis a annoncé des programmes pré-cliniques dans la drépanocytose, les maladies lysosomales et les immuno-déficiences primaires.

Nous menons actuellement nos opérations par le biais de deux segments d'activité, à savoir le secteur thérapeutique et les plantes. Notre segment thérapeutique se concentre principalement sur le développement de produits dans le domaine de l'immuno-oncologie et des maladies monogéniques. Notre segment plantes, exploité par le biais de notre filiale, Calyxt, Inc. détenue à 48,2% (au 31 mars 2023), se concentre sur l'ingénierie de solution biologique synthétique par le biais d'une plate-forme de technologie avancée PlantSpringTM, en utilisant son propre système de production différencié BioFactory pour une base diversifiée de clients cible sur un groupe élargi de marché finaux.

Depuis notre création au début de l'année 2000, nous avons consacré la quasi-totalité de nos ressources financières à la recherche et au développement. Actuellement, notre activité de recherche et développement se concentre principalement sur nos candidats médicaments d'immunothérapie à cellules CAR T et HSC, notamment pour la conduite et la préparation des études cliniques de nos candidats médicaments UCART, le soutien général et administratif de ces opérations et la protection de notre propriété intellectuelle.

Nous n'avons pas de produits thérapeutiques approuvés pour la vente et nous n'avons généré aucun revenu de la vente de produits thérapeutiques.

Au 31 mars 2023, nous pouvions recevoir de potentiels paiements d'étapes de développement et commerciaux (i) de l'Accord de Licence Servier daté du 6 Mars 2019, tel que modifié le 4 Mars 2020 (le « Servier License Agreement ») allant jusqu'à 410 millions de dollars et (ii) de l'accord de licence signé le 7 mars 2019 entre Allogene Therapeutics, Inc. («Allogene») et Cellectis (l'« Accord de Licence Allogene») allant jusqu'à 2,8 milliards de dollars. En vertu de l'Accord de Licence Allogene, nous sommes éligibles à recevoir des redevances sur les ventes nettes mondiales annuelles de tous les produits commercialisés par Allogene qui contiennent ou incorporent, sont produits en utilisant ou sont couverts par notre propriété intellectuelle concédée sous licence à Allogene en vertu de l'Accord de Licence Allogene à un taux échelonné à un chiffre (dans le haut de la fourchette). En vertu de l'Accord de Licence Servier, nous sommes éligibles à recevoir des redevances sur les ventes nettes de produits commercialisés à un taux fixe à deux chiffres ainsi que des redevances à un taux à deux chiffres sur certains paiements d'étape de développement reçus par Servier. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, nous avons reçu 10 millions de dollars d'Allogene relativement à des paiements d'étape dans le cadre du contrat de licence d'Allogene.

Nous sommes également rentrés dans une collaboration et un accord de licence avec Iovance Biotherapeutics et Cytovia Therapeutics pour l'utilisation de notre technologie TALEN.

Au cours des trois mois clos le 31 mars 2023, aucun autre revenu n'a été enregistré en lien avec ces accords. Au cours des trois mois clos le 31 mars 2022, nous avons tiré tous nos revenus thérapeutiques des étapes franchies dans le cadre de notre collaboration avec Cytovia et des redevances sur les technologies sous licence.

Nous parrainons actuellement des études cliniques pour quatre produits candidats de Cellectis UCART sur huit sites pour l'étude AMELI-01, sur onze sites pour l'étude BALLI-01, et cinq sites pour NatHaLi-01, et, sous réserve de son arrêt, sur sept sites pour l'étude MELANI-01 comme suit :

- Etude AMELI-01 : L'étude AMELI-01, qui a remplacé la première étude clinique d'UCART123 sur l'AML, est un essai clinique ouvert de phase 1, à une seule branche et multicentrique conçu pour évaluer l'innocuité, l'expansion, la persistance et les activités cliniques d'UCART123 chez des patients atteints de rechute ou leucémie myéloïde aiguë réfractaire (LMA r/r). L'étude AMELI-01 est actuellement ouverte au recrutement de patients à l'Université du Texas, au MD Anderson Cancer Center (Houston, Texas), au H. Lee Moffitt Cancer Center & Research Institute (Tampa, Floride), à Dana-Farber / Partners CancerCare, Inc. (Boston, Massachusetts), New York Presbyterian / Weill Medical College of Cornell University (New York, New York), Northwestern University (Chicago, Illinois), le régent de l'Université de Californie au nom de son campus de San Francisco (San Francisco, Californie), The Trustee of University of Pennsylvania (Philadelphie, Pennsylvanie) et le Roswell Park Cancer Institute (Buffalo, New York). A la date de ce rapport intermédiaire, AMELI-01 recrute actuellement des patients avec un régime de pré-conditionnement composé de Fludarabine , Cyclophosphamide et d'Alemtuzumab (FCA).

- L'étude BALLI-01 est un essai clinique multicentrique ouvert de phase 1/2, à une seule branche, conçu pour évaluer l'innocuité, l'expansion, la persistance et les activités cliniques d'UCART22 chez des patients atteints de leucémie aiguë lymphoblastique récidivante ou réfractaire (r/ r TOUT). L'étude BALLI-01 est actuellement ouverte au recrutement de patients au Memorial Sloan Kettering Cancer Center (New York, New York), au Children's Hospital of Philadelphia (Philadelphie, Pennsylvanie), l'Université de Chicago (Chicago, Illinois), l'Université du Texas, le MD Anderson Cancer Center (Houston, Texas), les régents de l'Université de Californie pour le compte de son campus de Los Angeles (Los Angeles, Californie), Dana Farber /Mass General Brigham Cancer Care, Inc. (Boston, Massachusetts), l'Hôpital Saint-Louis AP-HP (Paris, France), Hôpital Robert Debré AP-HP (Paris, France), CHU de Nantes – Hôtel Dieu (Nantes, France), CHU Rennes – Hôpital Pontchaillou (Rennes, France) et Hospices Civils de Lyon (Lyon, France). A la date de ce rapport intermédiaire, BALLI-01 recrute actuellement des patients avec un régime de pré-conditionnement FCA avec un produit candidat totalement produit en interne.

- L'étude NatHaLi-01 est un essai clinique multicentrique de phase 1/2a conçu pour évaluer l'innocuité, l'expansion, la persistance et les activités cliniques d'UCART20x22 chez des patients atteints de lymphome non hodgkinien à cellules B (LNH-B) récidivant ou réfractaire. L'étude NatHaLi-01 est actuellement ouverte au recrutement de patients au Sarah Cannon Research Institute – South Austin Medical Center (Austin, Texas), au Dana-Farber/Mass General Brigham Cancer Care (Boston, Massachusetts), aux Hospices Civils de Lyon (Lyon, France), à la Clínica Universidad de Navarra (Pampelune, Espagne) et Rutger, State University (Piscataway, New Jersey). A la date de ce rapport intermédiaire, NatHaLi-01 recrute des patients à la dose 1 (DL1) avec un régime de pré-conditionnement FCA avec un produit candidat totalement produit en interne.

- L'étude MELANI-01 est un essai clinique multicentrique de phase 1 à une seule branche conçu pour évaluer l'innocuité, l'expansion, la persistance et les activités cliniques d'UCARTCS1 chez les patients atteints de myélomes multiples récidivants ou réfractaires. Afin d'accélerer le recrutement de patients dans l'étude MELANI-01, la société aurait dû investir des ressources importantes. Afin d'optimiser celles-ci, la société a décider de concentrer ses efforts de développement sur les études BALLI-01, AMELI-01 et NATHALI-01 et donc d'arrêter le recrutement et le traitement des patients dans l'étude MELANI-01.

En plus de cela, nous évaluons trois nouveaux programmes précliniques UCART, comme suit :

- UCARTMESO, qui est un produit candidat allogénique à cellules CAR T pour la mésothéline qui exprime des cancers,
- UCARTMUC1, qui est un produit candidat allogénique à cellule CAT T contre la mucine 1 exprimée dans les cancers épithéliaux;
- UCARTFAP, qui est un produit candidat allogénique à cellule CAR T les fibroblastes associés à des cancers dans le micro-environnement des tumeurs.

Mise à jour concernant les essais cliniques de nos partenaires :

- Servier et Allogene : programmes anti-CD19

Allogene continue de recruter des patients dans le cadre du premier essai clinique de phase 2 de CAR T allogénique de l'industrie avec ALLO-501A. Allogene a annoncé que l'essai ALPHA2 à un seul bras recrutera environ 100 patients atteints de lymphome à grandes cellules B r/r (LBCL) qui ont reçu au moins deux lignes de traitement antérieures et qui n'ont pas reçu de traitement anti-CD19 antérieur. Allogene prévoit de terminer le recrutement au premier semestre 2024.

Après la clôture du trimestre, Allogene a annoncé que les données regroupées des essais de phase 1 ALPHA/ALPHA2 d'ALLO-501/501A, dans le LBCL r/r, seraient présentées lors de la réunion annuelle de l'American Society of Clinical Oncology (ASCO) du 2 au 6 juin 2023 à Chicago, dans l'Illinois.

- Allogene : programmes anti-BCMA et anti-CD70

Allogene a présenté les données intermédiaires de son étude de phase 1 TRAVERSE sur ALLO-316, son premier produit candidat de recherche pour les tumeurs solides, lors d'une présentation orale au congrès annuel de l'American Association for Cancer Research (AACR) en avril. L'étude

d'escalade de dose en cours recrute des patients atteints d'un carcinome rénal avancé ou métastatique (RCC) qui ont progressé avec des traitements standards comprenant un inhibiteur de point de contrôle immunitaire et une thérapie ciblant le VEGF. Les données rapportées à ce jour proviennent principalement des cohortes DL1 et DL2. L'activité antitumorale a été principalement observée chez les patients dont les tumeurs exprimaient CD70 (N=10). Parmi les 18 patients évaluables pour l'efficacité, le taux de contrôle de la maladie (DCR) était de 89%. Chez les 10 patients dont les tumeurs exprimaient CD70, le taux de contrôle de la maladie était de 100 %, dont trois patients qui ont obtenu une rémission partielle (deux confirmés, un non confirmé). La réponse la plus longue a duré jusqu'au huitième mois. On a observé une tendance à un plus grand rétrécissement de la tumeur chez les patients présentant des niveaux plus élevés d'expression de CD70. Chez les patients évaluables sur le plan de la sécurité (N=19), ALLO-316 a montré un profil d'effets indésirables généralement cohérent avec les thérapies CAR T autologues. L'escalade de dose dans l'essai TRAVERSE devrait s'achever en 2023.

Au cours du trimestre, les données de l'étude de phase 1 UNIVERSAL avec ALLO-715 pour le traitement du myélome multiple r/r (MM) ont été publiées dans Nature Medicine. UNIVERSAL est le premier traitement CAR T anti-BCMA allogénique à démontrer la preuve de concept dans le MM avec des taux de réponse similaires à ceux d'une thérapie CAR T autologue approuvée. Allogene évalue les améliorations à apporter aux processus de fabrication de ses candidats BCMA afin d'obtenir des performances optimales.

Pour une analyse de nos besoins en fonds de roulement et de nos sources de financement, veuillez consulter la rubrique « Liquidité et ressources en capital » ci-dessous.

Faits marquants des trois mois clos le 31 mars 2023 :

Depuis le début de l'année 2023, Cellectis a réalisé les événements clés suivants :

- Le 4 janvier 2023, Cellectis a lancé un programme At-The-Market (ATM) sur le Nasdaq. Cellectis a déposé un supplément de prospectus auprès de la Securities and Exchange Commission ("SEC"), en vertu duquel elle peut offrir et vendre aux investisseurs éligibles un montant brut maximum de 60,0 millions de dollars d'American Depositary Shares ("ADS"), représentant chacun une action ordinaire de Cellectis, d'une valeur nominale de 0,05 euro par action, de temps à autre, dans le cadre de ventes considérées comme une "offre sur le marché" conformément aux termes d'un contrat de vente avec Jefferies LLC ("Jefferies"), agissant en tant qu'agent de vente. Le calendrier des ventes dépendra d'un certain nombre de facteurs. Le programme "at-the-market" ("ATM") est actuellement prévu pour être effectif jusqu'à l'expiration de la déclaration d'enregistrement existante, c'est-à-dire le 6 juillet 2025, à moins qu'il ne soit résilié avant cette date conformément à l'accord de vente ou que le montant maximum du programme n'ait été atteint. Les ADS et les actions ordinaires sous-jacentes seront émises par le biais d'une augmentation de capital sans droit préférentiel de souscription des actionnaires en vertu des dispositions de l'article L. 225-138 du Code de commerce, telle que décidée par le conseil d'administration (le " Conseil ") de Cellectis le 15 décembre 2022 en vertu des 11ème et/ou 13ème résolutions adoptées par l'assemblée générale mixte des actionnaires tenue le 28 juin 2022 (ou toute résolution de substitution, adoptée le cas échéant), dans la limite d'un nombre maximum de 13 645 293 actions ordinaires (soit le maximum autorisé par les actionnaires pour chacune de ces résolutions). En conséquence de l'Offre complémentaire et de l'émission d'obligations à la BEI pour la Tranche A, nous ne prévoyons pas d'émettre d'actions supplémentaires dans le cadre de l'ATM avant la prochaine assemblée générale des actionnaires 2023.

- Le 7 février 2023, Cellectis a annoncé le lancement d'une Offre complémentaire de 22 millions de dollars de ses ADS. Jefferies LLC et Barclays Capital Inc. (les "Preneurs fermes") agissent en tant que co-chefs de file pour le placement global. Le prix a été fixé le 2 février 2023 à 2,50 $ par ADS. Le 7 février 2023, Cellectis a annoncé l'exercice par les Preneurs fermes de leur option (l'"Option") pour l'achat de 1 107 800 actions ordinaires supplémentaires (les "Actions ordinaires supplémentaires") de la Société à livrer sous la forme d'un total de 1 107 800 ADS (les "ADS supplémentaires"). En conséquence, le nombre total d'actions ordinaires émises sous forme d'ADS s'élève à 9 907 800 pour le Placement Global et l'exercice de l'Option, portant le produit brut à 24,8 millions de dollars. Le produit net total pour la société, après déduction des commissions de souscription et des frais de placement estimés, s'élève à environ 22,8 millions de dollars.

Depuis le début de l'année 2023, Calyxt a réalisé les événements clés suivants :

- Le 13 janvier 2023, Calyxt, Inc, et Cibus ont annoncé que les deux sociétés avaient conclu un accord de fusion définitif selon lequel Calyxt et Cibus fusionneront dans le cadre d'une transaction entièrement en actions. La fusion donnera naissance à une nouvelle société de premier plan qui associera les deux pionniers de l'édition de gènes en agriculture et créera l'une des installations les plus sophistiquées au monde pour le développement de caractères et la sélection végétale de nouvelle génération. Selon les termes de l'accord de fusion, Calyxt émettra des actions ordinaires aux actionnaires de Cibus dans un rapport d'échange tel qu'à l'issue de la fusion, les actionnaires de Calyxt détiendront environ 5% de la société combinée, sous réserve des ajustements autorisés par l'accord de fusion. Les conseils d'administration des deux sociétés ont approuvé la transaction à l'unanimité. Parallèlement à la signature du contrat de fusion, certains dirigeants de Calyxt, tous les administrateurs de Calyxt et Cellectis, S.A., le principal actionnaire de Calyxt, ont signé des accords de soutien en faveur de la fusion. À la clôture de l'opération, la société combinée, rebaptisée Cibus Inc, sera cotée sur le Nasdaq Capital Market.
- Le 1er mars 2023, comme prévu dans l'accord de fusion, le Conseil d'administration de Calyxt a autorisé l'attribution de 3 487 503 RSU à ses employés. Ces attributions seront acquises à la réalisation des Transactions, et par conséquent, la charge associée à ces attributions sera comptabilisée sur la période allant de la date d'attribution à la date de clôture estimée des Transactions. Par conséquent, après la réalisation de la Transaction, et sous réserve de l'émission de tout ou partie de ces RSU, Cellectis détiendra environ 2,4% de Calyxt.

Faits marquants après le 31 mars 2023 :

Pour Cellectis :

- Le 4 avril 2023, Cellectis a annoncé le versement de la première tranche de 20 millions d'euros dans le cadre de l'Accord de Crédit conclu avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI). Le décaissement de la tranche A était soumis, entre autres conditions, à (i) l'émission d'un nombre déterminé de bons de souscription au profit de la BEI (les " Bons de souscription de la tranche A ") et (ii) la réalisation de certaines étapes de développement clinique par un licencié de Cellectis, et, au 4 avril 2023, chacune des conditions (i) et (ii) a été satisfaite. En particulier, le 28 mars 2023, la Société a émis 2 799 188 BSA de tranche A au profit d'EIB, conformément aux termes de la 11e résolution de l'assemblée générale des actionnaires du 28 juin 2022 et aux articles L. 228-91 et suivants du Code de commerce, représentant 5,0 % du capital social en circulation de la Société à leur date d'émission. Le prix d'exercice par action des BSA de la Tranche A est égal à 1,92 €, correspondant à 99 % du cours moyen de l'action pondéré par les volumes échangés des actions ordinaires de la Société sur les 3 derniers jours de bourse précédant leur émission. La Tranche A arrivera à échéance six ans après sa date de décaissement. Les intérêts sur

la tranche A seront payés en nature, capitalisés annuellement en augmentant le montant principal de la tranche A, et courront à un taux égal à 8 % par an. La BEI a procédé au paiement des 20 millions d'euros au cours du mois d'avril 2023.

- Le 4 mai 2023, Cellects a décidé d'arrêter le recrutement et le traitement des patients dans l'essai clinique MELANI-01 évaluant le produit candidat UCARTCS1.

Pour Calyxt :

- Le 24 avril 2023, Calyxt a annoncé avoir réalisé le regroupement des actions ordinaires de Calyxt, d'une valeur nominale de 0,0001 $ par action, dans un rapport de 1 pour 10. Le regroupement d'actions a été préalablement approuvé par les actionnaires de la Société lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires du 1er juin 2022.

Aperçu des opérations financières :

Nous avons subi des pertes nettes presque chaque année depuis notre création. La quasi-totalité de nos pertes nettes découle des coûts engagés dans le cadre de nos programmes de développement et des frais de vente, généraux et administratifs associés à nos activités. Alors que nous poursuivons nos programmes intensifs de recherche et de développement, nous prévoyons de continuer à engager des dépenses importantes et de subir à nouveau des pertes d'exploitation au cours de périodes futures. Nous prévoyons que ces dépenses augmenteront considérablement si et à mesure que nous :

- Faisons progresser nos essais cliniques sponsorisés AMELI-01, BALLI-01 et NatHaLi-01

- Continuons de faire progresser la recherche et le développement de nos produits candidats actuels et futurs en immuno-oncologie ; de faire progresser la recherche et le développement dans les produits candidats HSC ;

- Poursuivons le développement et affinons le processus de fabrication de nos produits candidats en immuno-oncologie ;

- Maintenons nos installations de fabrication à Paris (France) et à Raleigh (Caroline du Nord, États-Unis), poursuivons la production dans nos installations de fabrication internes et changeons ou ajoutons d'autres fabricants ou fournisseurs de matériaux biologiques pour soutenir nos capacités de fabrication internes ;

- Recherchons les approbations réglementaires et de commercialisation pour nos produits candidats, le cas échéant, dont le développement est terminé avec succès ;

- Établissons une infrastructure de vente, de marketing et de distribution pour commercialiser tout produit pour lequel nous pourrions obtenir une autorisation de commercialisation ;

- Cherchons à identifier et valider des produits candidats supplémentaires ;

- Acquérons ou concédons sous licence d'autres produits candidats, technologies ou matériel biologique ;

- Effectuons des paiements d'étape ou autres dans le cadre de tout accord de licence ;

- Maintenons, protégeons et développons notre portefeuille de propriété intellectuelle ;

- Cherchons à attirer et retenir du personnel qualifié nouveau et existant ;

- Créons une infrastructure supplémentaire pour soutenir nos activités en tant que société ouverte ;

- Subissons des retards ou rencontrons des problèmes avec l'un des éléments ci-dessus.

Nous ne nous attendons pas à générer des revenus importants des ventes de nos candidats médicaments tant que nous n'avons pas réussi le développement d'un ou de plusieurs de nos candidats médicaments, ou obtenu une autorisation de commercialisation pour ceux-ci, ce qui va nécessiter plusieurs années, selon nos estimations, et fait l'objet d'une incertitude élevée. Par conséquent, nous prévoyons qu'il nous faudra lever des capitaux supplémentaires avant de réaliser le développement clinique de nos candidats médicaments. En attendant de générer des revenus substantiels des ventes de nos candidats médicaments, le cas échéant, nous entendons financer nos activités d'exploitation grâce à une combinaison de paiements d'étape reçus dans le cadre de nos alliances stratégiques, d'apports en capitaux propres, de financements de la dette, d'aides ou de collaborations gouvernementales ou d'autres tiers, ainsi que d'accords de licence. Cependant, nous pourrions ne pas être en mesure de lever des fonds supplémentaires ou de conclure ces types d'accords en cas de besoin, même à des conditions favorables, ce qui aurait un impact négatif sur notre situation financière et pourrait nous obliger à retarder, limiter, réduire ou mettre fin à nos programmes de développement ou efforts de commercialisation, ou accorderait à d'autres les droits de développer ou de commercialiser des candidats médicaments que nous préfèrerions sinon développer et commercialiser nous-mêmes. L'incapacité à obtenir un financement supplémentaire pourrait nous amener à cesser les opérations, en totalité ou en partie.

Nos états financiers intermédiaires clos au 31 mars 2023 ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière, ou IFRS, telles que publiées par l'International Accounting Standards Board, ou IASB.

Résultats des opérations

Comparaisons entre les trois premiers mois clos les 31 mars 2022 et 2023

Chiffre d'affaires :

	Pour les trois mois clos le 31 mars,		% de variation
	2022 *	2023	2023 vs 2022
Accords de collaboration	1 532	-	-100,0%
Autres revenus	134	139	3,6%
Chiffre d'affaires	**1 665**	**139**	**-91,7%**

**Ces montants reflètent les ajustements selon la présentation des opérations abandonnées (Note 4).*

La baisse du chiffre d'affaires de 1,5 million de dollars entre les trois mois clos le 31 mars 2022 et 2023 reflète principalement la reconnaissance de deux paiements d'étape de 1,5 millions de dollars de Cytovia en 2022 tandis que le revenu en 2023 est immatériel.

Autres produits :

	Pour les trois mois clos le 31 mars,			% de variation
	2022 *		2023	2023 vs 2022
Crédit impôt recherche	2 128	-	3 116	46,4%
Autres produits	6	-	304	4795,7%
Autres produits d'exploitation	**2 135**	**-**	**3 420**	**60,2%**

**Ces montants reflètent les ajustements selon la présentation des opérations abandonnées (Note 4).*

L'augmentation des autres produits d'exploitation de 1,3 million de dollars entre les trois mois clos le 31 mars 2022 et 2023 reflète une augmentation de 1,0 million de dollars du crédit d'impôt recherche à la suite d'une hausse des dépenses éligibles, ainsi que la reconnaissance de la subvention BPI pour 0,3 million de dollars. Cet accord a été signé en mars 2023. La société devrait recevoir le paiement initial et le premier jalon, pour un montant de 2,9 millions de dollars, au cours du deuxième trimestre 2023.

Coût des revenus :

	Pour les trois mois clos le 31 mars,			% de variation
	2022 *		2023	2023 vs 2022
Coût des redevances	(385)	-	(334)	-13,3%
Coût des revenus	**(385)**	**-**	**(334)**	**-13,3%**

**Ces montants reflètent les ajustements selon la présentation des opérations abandonnées (Note 4).*

Le coût des revenus a été stable entre les trois mois clos le 31 mars 2022 et 2023.

.

Frais de recherche et de développement :

	Pour les trois mois clos le 31 mars,			% de variation
	2022 *		2023	2023 vs 2022
Charges de personnel	(12 844)	-	(10 294)	-19,9%
Achats et charges externes et autres	(13 757)	-	(10 787)	-21,6%
Frais de recherche et développement	**(26 601)**	**-**	**(21 081)**	**-20,8%**

**Ces montants reflètent les ajustements selon la présentation des opérations abandonnées (Note 4).*

Au cours des trois mois clos le 31 mars 2022 et 2023, les dépenses de recherche et développement ont diminué de 5,5 millions de dollars. Cette diminution est principalement attribuable à (i) la baisse des charges de personnel de 2,5 millions (de 12,8 millions en 2022 à 10,3 millions en 2023) essentiellement due à des départs de salariés et (ii) la baisse de 3,0 millions de dollars de nos achats, charges externes et autres (de 13,8 millions en 2022 à 10,8 millions en 2023) suite à la priorisation de notre stratégie d'innovation et la poursuite de d'internalisation des activités de production et de qualité afin de supporter nos activités R&D.

Frais administratifs et commerciaux :

	Pour les trois mois clos le 31 mars,			% de variation
	2022 *		2023	2023 vs 2022
Charges de personnel	(2 316)	-	(2 094)	-9,6%
Achats et charges externes et autres	(3 747)	-	(2 870)	-23,4%
Frais administratifs et commerciaux	**(6 063)**	**-**	**(4 964)**	**-18,1%**

**Ces montants reflètent les ajustements selon la présentation des opérations abandonnées (Note 4).*

Au cours des trois mois clos le 31 mars 2022 et 2023, la baisse des frais administratifs et commerciaux de 1,1 million de dollars est attribuable (i) à la baisse de 0,2 million de dollars des charges de personnel (de 2,3 millions à 2,1 millions) due à des départs de salariés non remplacés et (ii) à la baisse de 0,9 million de dollars des achats, charges externes et autres charges (passant de 3,7 millions de dollars en 2022 à 2,9 millions de dollars en 2023) due aux frais d'implémentation en 2022 de notre nouveau système de gestion financière (ERP).

Autres produits et charges opérationnels :

	Pour les trois mois clos le 31 mars,		% de variation
	2022*	2023	2023 vs 2022
Autres produits et charges opérationnels	21	(611)	-3 041,1%

**Ces montants reflètent les ajustements selon la présentation des opérations abandonnées (Note 4).*

Les autres charges opérationnelles entre les trois mois clos le 31 mars 2022 et 2023 ont principalement augmenté en raison de la reconnaissance d'un litige commercial de 0,5 million de dollars sur la période.

Résultat financier :

	Pour les trois mois clos le 31 mars,			% de variation
	2022 *		2023	2023 vs 2022
Produit financiers	2 270	-	775	-65,9%
Charges financières	(1 358)	-	(5 177)	281,3%
Résultat financier	**912**	**-**	**(4 402)**	**-582,6%**

**Ces montants reflètent les ajustements selon la présentation des opérations abandonnées (Note 4).*

La diminution des produits financiers de 1,5 million de dollars, entre les trois mois clos le 31 mars 2022 et 2023, est principalement due à la diminution du gain de change 2,1 millions de dollars (2,1 millions en 2022 contre 0,0 en 2023) partiellement compensée par la hausse des intérêts reçus sur nos investissements financiers et des autres revenus financiers pour 0,6 million de dollars en raison de l'augmentation des taux d'intérêts sur nos placements financiers.

La hausse des charges financières de 3,8 millions de dollars, entre les trois mois clos le 31 mars 2022 et 2023, est principalement attribuable à (i) la baisse de la juste valeur de la note convertible pour 3,2 millions de dollars, (ii) la hausse de 0,7 million de dollars des pertes de change (0,3 million en 2022 contre 1,0 million en 2023) partiellement compensées par la baisse des charges d'intérêts et autres charges financières de 0,1 million de dollars.

Résultat net des activités abandonnées

	Pour les trois mois clos le 31 mars,		% de variation
	2022	2022	2023 vs 2022
Résultats des activités destinées à être cédées	(6 441)	(4 691)	-27,2%

La diminution de 1,7 millions de dollars de la perte nette entre les trois mois clos le 31 mars 2022 et 2023, est principalement due à (i) la baisse de 2,6 millions de dollars des dépenses de R&D (de 3,2 millions en 2022 à 1,3 million en 2023) et frais administratifs et commerciaux (de 2,9 millions en 2022 à 2,2 millions en 2023) partiellement compensée par (i) l'augmentation de la perte financière de 0,7 million de dollars et (ii) l'augmentation de 0,1 million de dollars des autres charges opérationnelles.

Résultat net :

	Pour les trois mois clos le 31 mars,		% de variation
	2022	2022	2023 vs 2022
Résultat net de la période	(34 757)	(32 525)	-6,4%

Le résultat net inclut le résultat des activités abandonnées.

La diminution de 2,2 millions de dollars de la perte nette entre les trois mois clos le 31 mars 2022 et 2023, est principalement due à (i) la baisse de 3,8 millions des achats et charges externes, (ii) la baisse de 2,2 millions de dollars des dépenses de personnel, (iii) la baisse de 0,7 million de dollars des charges liées aux rémunérations fondées sur des actions sans impact sur la trésorerie, (iv) une baisse de la perte nette de 1,7 million de dollars des activités abandonnées partiellement compensées par (i) une augmentation de la perte financière de 5,3 millions de dollars, (ii) une augmentation des autres charges opérationnelles de 0,6 million de dollars, (iii) une diminution des revenus et autres revenus de 0,2 million et (iv) une augmentation de 0,2 million de dollars de charges sociales liées à l'attribution d'options de souscription d'actions.

Résultat net, part des minoritaires

	Pour les trois mois clos le 31 mars,		% de variation
	2022	2023	2023 vs 2022
Résultat net, part des minoritaires	(2 846)	(2 450)	-13,9%

Au cours des trois mois clos le 31 mars 2023, nous avons comptabilisé une perte de 2,5 millions de dollars attribuable aux intérêts minoritaires. Cette baisse s'explique principalement par la diminution de la perte de Calyxt au cours des trois mois clos le 31 mars 2022 et 2023. Au cours des trois mois clos le 31 mars 2022, nous avons comptabilisé une perte de 2,8 millions de dollars attribuable aux intérêts minoritaires.

Résultats sectoriels

Les informations financières relatives à chaque secteur opérationnel figurent ci-après. Les données du compte de résultat telles que le chiffre d'affaires et autres produits d'exploitation, les dépenses de recherche et développement, les frais administratifs et commerciaux, les couts de redevance et autres produits et charges opérationnels et le résultat opérationnel sans l'impact des charges liées aux rémunérations fondées sur des actions sans impact sur la trésorerie sont utilisés par le CMDO pour l'appuyer dans les prises de décisions relatives à l'allocation des ressources aux différents segments et à l'évaluation de leur performance. Le CMDO n'a pas à sa disposition d'éléments permettant d'analyser le bilan par secteur ou par région.

Le résultat ajusté attribuable aux actionnaires de Cellectis S.A. n'est pas un agrégat calculé en accord avec le référentiel IFRS. Parce qu'il exclut les charges liées aux rémunérations fondées sur des actions sans impact sur la trésorerie, notre direction considère que cet agrégat financier, quand il est comparé avec les états financiers IFRS, peut améliorer la compréhension globale de la performance financière de Cellectis. De plus, notre direction suit les opérations de la société, et organise ses activités basées en partie sur cet agrégat financier.

Il y a des transactions entre les deux secteurs opérationnels. Ces transactions incluent notamment l'allocation de frais généraux Groupe par Cellectis S.A. vers ses filiales ainsi que des frais de recherche et développement aux secteurs opérationnels. En ce qui concerne les frais généraux Groupe, Cellectis S.A. a fourni à Calyxt, Inc. des prestations juridiques, d'administration des ventes, de comptabilité et de finances, de relation avec les investisseurs, de propriété intellectuelle, de communication, de ressources humaines et informatiques. Ces transactions inter-secteurs sont en général imputées sur la base de contrats de service signés entre nos entités légales. Selon le type de service concerné, nous appliquons au coût de ces services une marge comprise entre zéro et 10%. Nous appliquons des intérêts aux

secteurs opérationnels à un taux basé sur l'Euribor 12 mois plus 5%. A compter de la fin du troisième trimestre 2019, Calyxt a internalisé une grande partie des services précédemment fournis par Cellectis et aucune prestation n'a eu lieu en 2022 et 2023.

Les revenus inter-secteurs incluent les transactions entre segments. Les transactions intra-segment sont éliminées au sein des résultats du segment et les transactions inter-segment sont éliminées dans la consolidation ainsi que dans les indicateurs clés de performance par segment.

Le tableau suivant synthétise les revenus des secteurs et le bénéfice (perte) d'exploitation sectoriel pour les trois mois clos les 31 mars 2022 et 2023:

	Pour l'exercice clos le 31 mars 2022			Pour l'exercice clos le 31 mars 2023		
en milliers de dollars	**Plantes (activités non poursuivies)**	**Thérapeutique**	**Total secteurs opérationnels**	**Plantes (activités non poursuivies)**	**Thérapeutique**	**Total secteurs opérationnels**
Chiffre d'affaires externe	32	1 665	1 697	42	139	180
Autres produits	-	2 135	2 135	-	3 420	3 420
Chiffre d'affaires externe et autres produits	**32**	**3 800**	**3 832**	**42**	**3 559**	**3 600**
Coût des revenus	-	(385)	(385)	-	(334)	(334)
Frais de recherche et développement	(2 878)	(26 601)	(29 479)	(2 165)	(21 081)	(23 246)
Frais administratifs et commerciaux	(3 216)	(6 063)	(9 279)	(1 336)	(4 964)	(6 300)
Autres produits et charges d'exploitation	43	21	65	(139)	(611)	(750)
Total charges d'exploitation	**(6 050)**	**(33 028)**	**(39 078)**	**(3 640)**	**(26 990)**	**(30 630)**
Résultat opérationnel	**(6 019)**	**(29 228)**	**(35 247)**	**(3 598)**	**(23 431)**	**(27 029)**
Résultat financier	(422)	912	490	(1 093)	(4 402)	(5 495)
Résultats des activités destinées à être cédées	**(6 441)**	**-**	**(6 441)**	**(4 691)**	**-**	**(4 691)**
Résultat net	**(6 441)**	**(28 316)**	**(34 757)**	**(4 691)**	**(27 833)**	**(32 525)**
Intérêts minoritaires	2 846	-	2 846	2 450	-	2 450
Résultat net, part du Groupe	**(3 595)**	**(28 316)**	**(31 911)**	**(2 241)**	**(27 833)**	**(30 074)**
Charges de recherche et développement liées aux rémunérations fondées sur des actions, part du Groupe	(11)	1 680	1 669	85	1 103	1 188
Charges administratives et commerciales liées aux rémunérations fondées sur des actions, part du Groupe	342	636	979	274	517	791
Ajustement liée aux attributions d'actions, part du Groupe	**332**	**2 316**	**2 648**	**359**	**1 620**	**1 979**
Résultat net ajusté, part du Groupe	**(3 263)**	**(26 000)**	**(29 263)**	**(1 882)**	**(26 213)**	**(28 095)**
Amortissements et dépréciations	(708)	(4 934)	(5 641)	6	(4 456)	(4 450)
Acquisitions d'actifs corporels et incorporels	363	581	945	-	245	245

Nous allouons la charge liée aux rémunérations fondées sur des actions en fonction de la société dont le capital est concerné par ces attributions (plutôt qu'en fonction de la société liée à l'employé concerné par ces attributions), car nous considérons que ces instruments sont une compensation pour l'implication dans la performance de la société. En pratique, toute la charge liée aux rémunérations

fondées sur des actions Cellectis S.A. est maintenant enregistrée dans le secteur opérationnel Thérapeutique, même si des employés Calyxt, Inc. sont concernés par un plan d'attributions d'options de souscription d'actions.

Segment Thérapeutique

Le chiffre d'affaires externe et autres produits de notre segment Thérapeutique a diminué de 0,2 million de dollars, passant de 3,8 millions de dollars pour les trois mois clos le 31 mars 2022 à 3,6 millions de dollars pour les trois mois clos le 31 mars 2023. Cette diminution est principalement due à la reconnaissance de deux paiements d'étape de Cytovia en 2022, partiellement compensée par l'augmentation du Crédit impôt recherche en 2023.

La baisse des charges d'exploitation de 6,0 millions de dollars, entre les trois mois clos le 31 mars 2022 et les trois mois clos le 31 mars 2023, s'explique principalement par (i) la baisse des achats, charges externes et autres de 3,8 millions de dollars, (ii) la baisse de 2,2 millions de dollars des dépenses de personnel, (iii) la baisse de 0,7 million de dollars des charges liées aux rémunérations fondées sur des actions sans impact sur la trésorerie partiellement compensées par (i) la hausse des autres charges opérationnelles de 0,6 million de dollars et (ii) la hausse de 0,2 million de dollars des charges sociales liées à l'attribution de droits de souscription d'actions.

La perte opérationnelle avant impôt de ce secteur a diminué de 5,8 millions de dollars entre les trois mois clos le 31 mars 2022 et 2023.

L'augmentation de 5,3 millions de dollars de la perte financière entre les mois clos le 31 mars 2022 et 2023 résulte principalement de la baisse de la juste valeur de la note convertible Cytovia.

La perte nette ajustée attribuable aux actionnaires de Cellectis pour le segment Thérapeutique a augmenté de 0,2 million de dollars entre les trois mois clos le 31 mars 2022 et 2023.

Segment Plantes

La baisse de 2,4 millions de dollars des charges opérationnelles entre les périodes de trois mois clos le 31 mars 2022 et 2023 résulte principalement d'une baisse des activités de Calyxt, qui a contribué à (i) une baisse de 0,9 millions de dollars des salaires et traitements du personnel et (ii) une baisse de 1,5 million de dollars des achats, charges externes et autres.

La perte opérationnelle avant impôt de ce secteur a diminué de 2,4 millions de dollars entre les trois mois clos le 31 mars 2022 et les trois mois clos le 31 mars 2023.

L'augmentation de la perte financière de 0,7 million de dollars entre les périodes de trois mois clos le 31 mars 2022 et 2023 résulte principalement d'une augmentation de la juste valeur des bons de souscriptions d'actions due à l'augmentation du prix de l'action Calyxt.

La perte nette ajustée attribuable aux actionnaires de Cellectis pour le segment Plantes a diminué de 1,4 million de dollars entre les trois mois clos le 31 mars 2022 et les trois mois clos le 31 mars 2023.

Liquidités et ressources en capital

Introduction

Depuis la création de la Société en 2000, nous avons subi des pertes et des déficits cumulés des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, et nous prévoyons que nous continuerons à subir des pertes au minimum durant les quelques années à venir. Nous prévoyons la poursuite de la hausse de nos charges de recherche et de développement et de nos frais administratifs et commerciaux ; en conséquence, nous aurons besoin pour financer nos activités de fonds supplémentaires que nous pourrons lever grâce à une combinaison d'émissions d'actions, de financements par endettement, de refinancement par d'autres tierces parties, d'accords de commercialisation et de distribution et autres collaborations, alliances stratégiques et accords de licence.

Depuis la création de la Société, nous avons financé nos activités essentiellement au travers de placements privés et publics de nos titres de participation, des revenus de subvention, des paiements reçus au titre des licences de propriété intellectuelle, des remboursements des créances de crédit d'impôt recherche et des paiements issus de nos contrats de licence avec Allogene et Servier.

Nos actions ordinaires sont négociées sur le marché Euronext Growth d'Euronext à Paris depuis le 7 février 2007 et nos ADS sont négociées sur le Nasdaq Global Market à New York depuis le 30 mars 2015.

Gestion des liquidités

Au 31 mars 2023, nos actifs financiers courants ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie s'élèvent à 88,2 millions de dollars, soit 83,5 millions de dollars en trésorerie et équivalents de trésorerie et la note convertible Cytovia estimée à sa juste valeur à 4,6 millions de dollars. La trésorerie bloquée à long terme s'élève à 4,7 millions de dollars et est comptabilisée en autres actifs financiers non-courants.

Le surplus de trésorerie immédiatement disponible est investi conformément à notre politique d'investissement, principalement dans une perceptive de préservation des liquidités et du capital. Actuellement, nos trésorerie et équivalents de trésorerie sont détenus dans des comptes bancaires, des SICAV monétaires et des dépôts bancaires à terme, principalement en France. Au 31 mars 2023, 69,4 millions de dollars de notre trésorerie et de nos équivalents de trésorerie sont libellés en dollars américains ainsi que 4,6 millions de dollars de nos actifs financiers courants.

Pour Calyxt, présenté comme un actif détenu en vue d'être cédé, au 31 mars 2023, nous avions des actifs financiers courants, trésorerie et équivalents de trésorerie de 2,1 millions de dollars, comprenant uniquement de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Historique des variations de trésorerie

Le tableau ci-dessous synthétise les sources et les utilisations de notre trésorerie pour les trois mois clos les 31 mars 2022 et 2023 :

	Pour les trois mois clos le 31 mars,	
	2022	2023
	en millers de dollars	
Flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation	(36 612)	(28 326)
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(982)	230
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	7 677	19 780
Total	**(29 916)**	**(8 316)**
Ecarts de change sur trésorerie en devises	(852)	669

Pour les trois mois clos le 31 mars 2023, nos flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation de 28,3 millions de dollars sont principalement attribuables aux paiements fournisseurs pour 10,2 millions de dollars, aux salaires et aux charges sociales pour 14,6 millions de dollars, pour 1,4 million de dollars de taxes Cellectis et 2,0 millions de dollars d'autres paiements d'exploitation Calyxt, partiellement compensés par 0,2 million de dollars de revenus de licences de Cellectis.

Pour les trois mois clos le 31 mars 2022, nos flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation sont principalement attribuables aux paiements fournisseurs pour 13,8 millions de dollars, aux salaires et aux charges sociales pour 17,3 millions de dollars, pour 7,5 millions de dollars d'autres paiements d'exploitation de Calyxt, partiellement compensés par 0,8 million de dollars de crédit d'impôt recherche, 0,6 million de dollars de revenus de licences de Cellectis, et 0,6 million de dollars de taxes et autres honoraires.

Pour les trois mois clos le 31 mars 2023, nos flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement de 0,2 million reflètent le remboursement d'un dépôt de garantie d'un fournisseur aux Etats Unis pour 0,3 million de dollars et la baisse de la trésorerie bloquée de Calyxt de 0,1 million, partiellement compensés par nos investissements dans l'équipement R&D et les agencements de bâtiment en France pour 0,2 million de dollars.

Pour les trois mois clos le 31 mars 2022, nos flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement reflètent nos investissements dans l'équipement R&D et les agencements de bâtiment à la fois aux Etats-Unis et en France pour 0,6 million de dollars, le reste étant lié à l'activité du Segment Plantes.

Pour les trois mois clos le 31 mars 2023, nos flux de trésorerie nets liés aux activités de financement de 19,8 millions de dollars reflètent principalement l'encaissement par Cellectis de 24,8 millions de dollars de produits de l'Offre complémentaire et 1,0 million de financement provisoire reçu par Calyxt de Cibus, partiellement compensé par les coûts de transaction de l'augmentation de capital pour 1,4 million de dollars, le paiement sur les dettes locatives pour 3,3 millions de dollars et le remboursement d'emprunt PGE pour 1,3 million de dollars.

Pour les trois mois clos le 31 mars 2022, nos flux de trésorerie nets liés aux activités de financement reflètent principalement les levées d'options d'achat d'actions et de levée de fond de Calyxt au cours de la période pour 11,1 millions d'euros, partiellement compensé par le paiement sur les dettes locatives pour 3,3 millions de dollars ainsi que 0,1 million de dollars d'intérêts payés sur le prêt « PGE » avec notre propriétaire à New-York.

Besoins en capital d'exploitation.

Besoin en capital d'exploitation – Cellectis S.A.

Notre consommation de trésorerie est entraînée par nos activités opérationnelles internes, ainsi que nos activités externalisées, y compris les dépenses des activités précliniques et les activités de fabrication et de transfert de technologie payables à nos fournisseurs CMO (« Contract Manufacturing Organization »), les coûts et les dépenses associées à nos essais cliniques, incluant les paiements aux centres de recherche clinique, les sociétés de recherche contractuelles CRO (« Contract Research Organization ») impliqués dans les essais cliniques et les tiers fournissant les services logistiques et de tests, ainsi que les coûts et dépenses liées aux constructions et à la mise en services de nos sites de fabrication internes. De plus, nous engageons des paiements annuels significatifs et des frais de redevances liés à nos accords de licence avec différentes parties, notamment l'Institut Pasteur (expiré en 2020), LifeTechnologies et l'Université du Minnesota. De par notre statut de société anonyme aux États-Unis, nous prévoyons également des charges substantielles, notamment les honoraires d'audit et juridiques, ainsi que les frais de conseil en matière de réglementation et de fiscalité afin de rester en conformité avec la réglementation de la bourse américaine et de la SEC.

À ce jour, nous n'avons pas généré de revenus provenant de la vente de produits thérapeutiques. En plus de notre trésorerie générée par les opérations (y compris les paiements au titre de nos accords de collaboration), nous avons financé nos opérations principalement par le biais d'offres publiques et privées de nos titres de participation, des revenus de subventions, des paiements reçus en vertu de licences de propriété intellectuelle et des remboursements de crédits d'impôt recherche.

Nous ne savons pas quand, ni même si, nous allons générer des recettes provenant des ventes de produits thérapeutiques. Nous ne pensons pas générer des revenus importants provenant de la vente de produits sauf si, et jusqu'à ce que, nous obtenions l'homologation et commercialisions l'un de nos candidats médicaments actuels ou futurs.

Nous sommes soumis à tous les risques inhérents au développement de nouveaux produits de thérapie génique, et nous pouvons rencontrer des dépenses imprévues, des difficultés, des complications, des retards et d'autres facteurs inconnus qui peuvent nuire à nos activités.

Nous prévoyons que nous aurons besoin de financements supplémentaires dans le cadre de la poursuite de nos activités, y compris pour poursuivre le développement de nos produits candidats existants et pour poursuivre d'autres activités de développement liées à d'autres produits candidats.

Au 31 mars 2023, Cellectis, hors Calyxt, disposait d'une trésorerie et d'équivalents de trésorerie de 83,5 millions de dollars. Sur la base du plan d'exploitation actuel et des projections financières, nous pensons que notre trésorerie et nos équivalents de trésorerie sont suffisants pour continuer à fonctionner pendant au moins douze mois après la publication des états financiers consolidés. De plus, avec les actifs financiers courants, les flux de trésorerie provenant des opérations (y compris les paiements que nous prévoyons de recevoir en vertu de nos accords de licence stratégiques), le financement gouvernemental des programmes de recherche, et notre emprunt de 35,0 millions d'euros dans le cadre des tranches A et B du contrat de financement de 40,0 millions d'euros (le " Contrat de financement ") que nous avons conclu avec la Banque européenne d'investissement, ou BEI, le 28 décembre 2022, seront suffisants pour financer les opérations Thérapeutiques de Cellectis jusqu'au troisième trimestre de l'année 2024.

Notre évaluation de la période pendant laquelle nos ressources financières seront suffisantes pour soutenir nos opérations est une déclaration prospective et implique des risques et des incertitudes, et les résultats réels pourraient varier en raison d'un certain nombre de facteurs. Cette estimation prend en compte les paiements effectués par nos partenaires stratégiques de licence et en particulier certaines étapes liées à l'avancement des programmes CD19 et anti-BCMA d'Allogene. Nous avons basé cette

estimation sur des hypothèses qui peuvent s'avérer fausses, et nous pourrions utiliser nos ressources en capital disponibles plus tôt que nous ne le prévoyons actuellement. Nos besoins de financement futurs, à court et à long terme, dépendront de nombreux facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- le lancement, la progression, le calendrier, les coûts et les résultats des études précliniques et cliniques pour nos candidats médicaments ;
- la capacité de produire nos produits en France et aux Etats-Unis ;
- le résultat, le calendrier et le coût des homologations par les instances américaines et non américaines de régulation, en prévoyant l'éventualité qu'elles nous imposent d'entreprendre des études complémentaires ;
- la capacité de nos candidats médicaments à progresser avec succès au cours du processus de développement clinique ;
- les coûts engagés pour déposer, poursuivre, défendre et faire valoir des revendications de brevets et autres droits de la propriété intellectuelle ;
- notre besoin d'étendre nos activités de recherche et de développement ;
- notre besoin et notre capacité à embaucher plus de personnel ;
- notre besoin de mettre en place de nouvelles infrastructures et de nouveaux systèmes internes, y compris des procédés de fabrication de nos candidats médicaments ;
- les répercussions des évolutions technologiques et commerciales concurrentes ;
- le coût d'établissement des capacités de promotion, de commercialisation et de distribution de tous les produits susceptibles d'être homologués ; et

Si nous ne pouvons pas développer nos activités, ou à défaut saisir des opportunités d'affaires, parce que nous manquons de capitaux suffisants, notre entreprise, notre situation financière et nos résultats d'exploitation pourraient en être affectés négativement.

Besoins en capital d'exploitation.

Besoin en capital d'exploitation – Calyxt

Calyxt a subi des pertes depuis sa création et sa perte nette s'est élevée à 5,4 millions de dollars pour les trois mois clos le 31 mars 2023, et elle a utilisé 2,0 millions de dollars de trésorerie pour les activités d'exploitation pour les trois mois clos le 31 mars 2023.

Si les Transactions ne sont pas réalisées pour quelque raison que ce soit, Calyxt peut décider de se dissoudre et de céder ses actifs. Dans une telle circonstance, Calyxt serait tenue de payer toutes ses dettes et obligations contractuelles et de constituer certaines réserves pour d'éventuelles réclamations futures. Compte tenu des ressources en capital actuelles de Calyxt, il est très peu probable, dans ce cas, que des ressources substantielles, le cas échéant, soient disponibles pour être distribuées aux actionnaires.

Dans la mesure où les Transactions ne sont pas réalisées pour quelque raison que ce soit et que Calyxt n'est pas liquidée et dissoute, Calyxt prévoit de continuer à générer des pertes pendant les prochaines années ou jusqu'à ce qu'une transaction stratégique alternative soit réalisée.

Dans le scénario le moins probable où Calyxt chercherait à poursuivre ses activités et jusqu'à ce que Calyxt puisse générer des flux de trésorerie suffisants pour répondre à ses besoins en capital d'exploitation, elle chercherait à financer une partie de ses besoins de trésorerie futurs par (i) sa trésorerie, (ii) ses activités de commercialisation, qui peuvent se traduire par divers types de flux de revenus provenant (a) de futurs accords de développement de produits et de licences technologiques, y compris des paiements initiaux et d'étape, des droits de licence annuels et des redevances ; et (b) de

la vente de produits issus de son système de production exclusif BioFactory ; (iii) de financements publics ou d'autres tiers, (iv) de financements publics ou privés par actions ou par emprunt, (v) de l'exécution de transactions stratégiques, ou (vi) d'une combinaison de ce qui précède. Cependant, les capitaux générés par les activités de commercialisation, le cas échéant, devraient être reçus sur une période de temps et des capitaux supplémentaires à court terme pourraient ne pas être disponibles à des conditions raisonnables, voire ne pas être disponibles du tout.

Conformément à l'Accord et au Plan de fusion (l'Accord de Fusion) entre Calyxt, Cibus et les autres parties, Calyxt et Cibus ont convenu qu'à partir du 15 mars 2023 ou de la date à laquelle le solde de trésorerie non bloquée de Calyxt descende pour la première fois sous les 1,5 million de dollars, Calyxt pourrait demander, et Cibus accepterait de fournir une ligne de crédit renouvelable non garantie et sans intérêt jusqu'à 3,0 millions de dollars de trésorerie. Ce montant pouvant être porté à 4,0 millions de dollars si Cibus choisit d'étendre la date limite (définie dans l'Accord de Fusion) au 30 juin 2023 (le Financement provisoire). Les fonds ne peuvent être reçus par Calyxt que par tranches de 0,5 million de dollars et ne sont utilisables que pour financer les dépenses d'exploitation encourues dans le cours normal des opérations, conformément aux pratiques antérieurs et aux clauses négatives de l'Accord de Fusion. Le solde total du Financement provisoire sera ramené à zéro à la clôture des Transactions, si elles ont lieu. Cibus renoncera à l'intégralité du solde du Financement provisoire si le 'Accord de Fusion est résilié pour quelques raison que ce soit, à l'exception de certaines conditions, détaillées dans l'accord. Ce Financement provisoire est sujet à une accélération dans le cadre de certains évènements de faillite. Au 31 mars 2023, Calyxt avait reçu 1,0 million de dollars de Financement provisoire de Cibus. Après le 31 mars 2023, et avant la date de dépôt de ce rapport, calyxt a demandé et reçu une tranche supplémentaire de 0,5 millions de dollars de Cibus.

Les principales ressources en capital de Calyxt sont sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie, ainsi que le financement provisoire disponible.

Calyxt est confrontée à l'incertitude concernant l'adéquation de ses ressources en capital et a actuellement un accès limité à un financement supplémentaire et s'attend à compter sur le Financement provisoire afin de poursuivre ses activités jusqu'à l'achèvement des Transactions.

Bien que certaines structures de transactions publiques et privées puissent être à la disposition de Calyxt, celles-ci peuvent nécessiter des délais et des coûts supplémentaires, entraîner des obligations de paiement fixes, entraîner une dilution substantielle pour les actionnaires existants, en particulier à la lumière du prix actuel des actions de Calyxt, imposer des restrictions opérationnelles à Calyxt, accorder aux détenteurs des droits supérieurs à ceux des actions ordinaires de Calyxt, et ne pas être disponibles à des conditions attrayantes. De plus, pendant la durée des transactions, de telles transactions ne pourraient être conclues qu'avec l'accord de Cibus. En conséquence, bien que Calyxt évalue continuellement les conditions du marché et les alternatives de financement disponibles, à la lumière du prix actuel des actions de Calyxt, des restrictions imposées par l'accord de fusion et de la disponibilité du financement provisoire, Calyxt n'anticipe pas de financement tiers supplémentaire avant ou non conditionné à la réalisation des transactions.

Calyxt estime que sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie au 31 mars 2023, compte tenu des mesures continues prises pour réduire ses dépenses d'exploitation afin de permettre la clôture des Transactions proposées, et la disponibilité du Financement provisoire sont suffisants pour financer ses opérations jusqu'au deuxième trimestre 2023. La direction de Calyxt a conclu qu'il existe un doute substantiel quant à sa capacité à poursuivre son activité pendant une période de 12 mois ou plus à compter de la date de dépôt du présent rapport trimestriel sur le formulaire 10-Q pour le trimestre clos le 31 mars 2023.

Les états financiers ci-joints ont été préparés sur la base de la continuité d'exploitation, qui prévoit la réalisation des actifs et l'acquittement des passifs dans le cours normal des affaires. Les états financiers n'incluent aucun ajustement relatif à l'irrécouvrabilité et à la classification des montants des actifs

enregistrés ou aux montants et à la classification des passifs qui pourraient résulter de l'issue des incertitudes décrites ci-dessus.

A la lumière des défis actuels de Calyxt en matière de liquidité et des contraintes de ressources en capital, la direction a mis en œuvre des mesures de réduction des coûts et d'autres mesures axées sur la trésorerie pour gérer les liquidités, y compris la réduction des dépenses d'investissement, la réduction des effectifs et la renégociation ou la résiliation des contrats de services professionnels. Pour conserver sa trésorerie, Calyxt a également évalué de manière stratégique ses accords avec les fournisseurs et les prestataires de services et a, dans plusieurs cas, transféré ces relations à des fournisseurs alternatifs moins coûteux. Au cours des discussions avec Cibus concernant l'accord de fusion et suite à son exécution, Calyxt a encore rationalisé et concentré ses activités commerciales sur la préservation de la trésorerie nécessaire à la réalisation des fusions. En conséquence, Calyxt a pris des mesures supplémentaires pour réduire ses dépenses d'exploitation et a concentré ses activités continues sur la mise à l'échelle de la production de ses structures Plant Cell Matrix™ avec son partenaire de fabrication, les efforts de licence en ce qui concerne sa technologie PlantSpring™ et ses traits de plantes et la poursuite de l'avancement de ses trois projets clients clés.

Si Calyxt n'est pas en mesure de lever des capitaux supplémentaires en quantité suffisante ou à des conditions acceptables ou de réaliser les Transactions, Calyxt pourrait devoir mettre en œuvre des mesures de réduction des coûts de plus en plus strictes et retarder, réduire ou cesser ses activités de manière significative, en partie ou en totalité. Si Calyxt décidait de cesser ses activités, de se dissoudre et de liquider ses actifs, il est difficile de savoir dans quelle mesure Calyxt serait en mesure de payer ses obligations existantes. Dans une telle circonstance et à la lumière de la situation actuelle des ressources en capital de Calyxt, il est peu probable que des ressources substantielles soient disponibles pour des distributions aux actionnaires.

Engagements hors bilan

Au 31 mars 2023, nous n’avons pas d’engagement hors-bilan tels que définis par la SEC.

Article 3. Informations quantitatives et qualitatives relatives aux risques de marché

Pour des informations quantitatives et qualitatives sur les risques de marché qui nous affectent, voir « Informations quantitatives et qualitatives sur les risques de marché » à la rubrique 11 de la partie I du rapport annuel. Il n'y a eu aucun changement important dans les informations qui auraient été fournies dans le cadre de l'élément 3 depuis la fin de l'année précédente jusqu'au 31 mars 2023.

Article 4 : Contrôles et procédures

Nous devons maintenir un contrôle interne efficace lié à l’émission de nos rapports financiers afin de publier avec précision et rapidité nos résultats d'exploitation et notre situation financière. De plus, en tant qu'entreprise cotée aux Etats Unis, la loi Sarbanes-Oxley de 2002, ou appelée la loi Sarbanes-Oxley, exige, entre autres, que nous évaluons l'efficacité de nos contrôles et procédures de divulgations d’information financière et l'efficacité de notre contrôle interne lié à l’émission de rapports financiers à la fin de chaque exercice fiscal. Nous avons publié le rapport annuel de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière, conformément à l'article 404 de la Loi Sarbanes- Oxley, au 31 décembre 2022 dans le 20F enregistré aux Etats-Unis.

Il n’y a eu aucun changement dans le contrôle interne de l’information financière de la société au cours des trois mois clos le 31 mars 2023 qui ait eu une incidence importante ou qui soit raisonnablement susceptible d’affecter sensiblement le contrôle interne de l’information financière de la société.

Autres informations

Procédures judiciaires

Nous pouvons être impliqués dans diverses réclamations et poursuites relatives à nos activités. Nous ne sommes pas actuellement partie dans des procédures judiciaires qui, selon la direction du groupe, peuvent avoir un impact matériel négatif sur nos activités. Indépendamment du résultat, un litige peut avoir un impact négatif à cause des coûts liés à la défense de nos intérêts et d’indemnités à verser, du temps accordé par la direction au litige au lieu de nos activités, et à d’autres facteurs.

Facteurs de risque

Il n’y a pas de changement significatif aux facteurs de risque décrits au point 3.D. du rapport annuel de Cellectis sur le formulaire 20-F pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.